

Compte rendu du groupe de travail « Cadre de gestion » des sites Natura 2000 Baie de Saint- Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Cadre de gestion et politiques publiques»
	Date : vendredi 6 novembre 2020
	Lieu : visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
	Documents joints : support de présentation, liste de participants

Résumé : Ce second groupe de travail, commun aux deux sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et cap d'Erquy Cap Fréhel présente le cadre de gestion et les différentes initiatives menées en faveur de la biodiversité.

Partant du constat que la démarche N2000 doit s'articuler avec les autres démarches en cours sur le territoire et que l'union des acteurs pour conduire des politiques de conservation est une nécessité pour ne pas dire un impératif, l'objectif de ce GT était triple :

- Porter à connaissance les différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre des deux sites Natura 2000,
- Identifier les actions qui peuvent contribuer à la gestion des habitats et espèces justifiant la désignation de la ZSC et de la ZPS.
- Identifier les modalités possibles d'articulation des différentes politiques publiques (notamment celles pour la conservation de la nature) et identifier les exemples et les moyens de coopérations

Déroulé : Après un tour de table et une présentation de Natura 2000, le point est fait sur différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre des deux sites N2000 mais aussi celles plus récentes en cours de développement (ex : SRADDET, DSF NAMO). Plusieurs acteurs du territoire en charge de la conduite de politiques publiques ont été invités à témoigner de leur travail, des résultats obtenus et des attendus à l'égard de la démarche Natura 2000. Les participants du groupe de travail étaient invités à s'exprimer à la suite de chaque présentation.

Enfin, une discussion collective a conclu le groupe de travail.

Participants

Personne	Fonction	Structure
Yannick Morin	Président	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Marie-Laure Cayatte	Directrice	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Aurélien Pierre	chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Philippe Quéré	chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Eric Feunteun	chercheur en écologie marine, directeur	Station marine de Dinard
Morgane Oisel	chargée de mission N2000	Saint Brieuc Armor Agglomération

Franck Jubert	chargé de mission	SAGE Baie de St Briec
Hervé Van Praag	Maire	Plévenon Cap Fréhel
Claude Bougot (orthographe du nom à vérifier)	président	pêcheur plaisancier FNPP Cotes d'Armor
Pauline Blanchard	chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Marion Collin	chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Olivier Abellard	chargé de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Pierre Thiriet	responsable DCSMM poissons	MNHN Dinard PatNat
Didier Cholet	Adjoint urbanisme	Fréhel
David Rolland	Chargé de missions Habitats et Biodiversité	Fédération Départementale des Chasseurs
Pierre-Jean Berthelot	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
Michel Ledard	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
Camille Le Mao	Inspectrice régionale des sites	DREAL Bretagne
Simon Maignan	Référent Technicien Milieux Aquatiques	Dinan agglomération
Elvis Denieul	Coordinateur BV	Dinan agglomération
Claire Tréhet	Natura 2000 Espèce protégées	DDTM
Sophie Lecerf	chargée de mission Bretagne Sud	CRPMEM Bretagne
Caroline Le Saint	chargée de mission environnement	CRC BN
Dominique Guiho	Président	Cotes d'Armor nature Environnement
Olivier Le Bihan	chargé des espaces naturels sensibles	Conseil départemental des Côtes d'Armor
Patrice Pilven	Adjoint	Commune d'Erquy
Bruno Lebreton	Responsable Sports de nature	Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
Servane Le Calvez	Chargée de mission environnement/enquêtrice SIPêche	CDPMEM 22
Armand Quentel	Membre	Blue Fish
Mael Soullain	moniteur de surf et de nature	Armor Surf School
Morgane Perri	biologiste marine	Al Lark
Blain Michel	Membre	Vivarmor et FBNE
Yves Gauthier, Antoine, Catherine	représentant de l'UNAN 22	Union des associations de navigateurs de la manche

Document support

Toutes les présentations sont visibles sur le support de réunion (cf. annexe).

La vidéo diffusée par Dinan agglomération durant la présentation est accessible ici :

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Galeries-photos-et-videos/Restauration-d-un-cours-d-eau-sur-le-bassin-versant-de-la-Baie-de-la-Fresnaye>

1. Inventions et échanges durant la présentation du cadre de gestion et des politiques publiques

Blue Fish (Armand Quentel) :

Il peut-être gênant pour certains de parler de gestion. Il serait plus approprié que Natura 2000 parle de mesures de conservation plutôt que de mesures de gestion. C'est un abus de langage préjudiciable car il déborde du cadre de Natura 2000, qui est bien celui de la conservation et non de la gestion. D'ailleurs, pour l'élaboration de la carte des vocations du document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest, n'ont été ciblées que les structures qui font réellement de la gestion en mer (PNM et CMVM). Les sites Natura 2000 ont été exclus.

Le Code de l'Urbanisme s'applique à terre mais il ne s'applique pas en mer. En mer, la mission de propriétaire est exclusivement régaliennne. La mer est un bien commun. Il ne faudrait pas chercher à exporter les modalités de gestion terrestre sur le domaine maritime sans quoi on risque des tensions et un rejet.

Côtes d'Armor Nature Environnement (Dominique Guihou) :

Les objectifs de Natura 2000 sont-ils d'abord économique ou de préservation du littoral ? Il serait important de prendre en compte l'impact de l'agriculture, et des pratiques désastreuses du modèle agricole pour la protection du littoral notamment en fond de baie de Saint-Brieuc. En période hivernale, une étude montre un fort taux d'hydrogène sulfuré dans les sédiments ce qui entraîne la disparition de la vie dans les sédiments marins. Ceci peut avoir un impact réel pour l'avifaune. De plus, je considère que le SRADDET est en deçà des objectifs nationaux et des objectifs à atteindre pour la diminution d'émission des gaz à effet de serre.

- ➔ Réponse OFB : L'objectif de Natura 2000 est d'accéder à un bon état écologique des habitats et des espèces. La loi indique que cette préservation de la biodiversité doit être fait en cohérence avec les activités et en prenant en compte les enjeux économiques sur les sites. Tout l'enjeu de ce travail est de trouver un équilibre entre les activités et la conservation des espèces.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Il y devrait y avoir un lien très fort entre Natura 2000 et le Parc naturel régional. En effet, ce dernier traitera des aspects de navigation de plaisance, des infrastructures portuaires, de l'activité conchylicole... Il faudra veiller à renforcer le lien PNR/Natura 2000 pour assurer le continuum terre-mer. Il y d'autres sites N2000 très proches et d'autres dispositifs de protection de la nature : il sera important d'avoir une méthode de travail sur le réseau d'aires marines protégées sur le territoire allant de Saint-Brieuc à la baie du Mont Saint-Michel. Tous les dispositifs de protection de la nature doivent fonctionner ensemble.

- ➔ Réponse OFB : Le document préparatoire évoque naturellement le projet de parc naturel régional. Ce dernier est toujours en projet et une partie seulement du site Natura 2000 Cap d'Erquy Cap Fréhel est concerné par le périmètre du projet de PNR. Il faudra aussi considérer le site Natura 2000 de la baie de Lancieux dont le COPIL n'est pas encore lancé.

DREAL Bretagne (Camille le Mao) :

Il n'est pas fait référence aux espaces remarquables et à la Loi Littoral, alors qu'ils sont très importants pour Natura 2000.

- ➔ Réponse SBAA : oui effectivement. Ces informations sont détaillées dans le document de travail « Cadre de gestion » accessible sur les sites internet. Pour la réunion, il a été fait le choix de présenter une sélection de politiques publiques.

DREAL Bretagne (Michel Ledard) :

En réponse à l'information sur un rapport de la commission européenne sur le décalage entre périmètre des ZPS par rapport au ZICO, il est indiqué qu'une démarche d'expertise est en cours pour évaluer les ZPS par rapport aux ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Le rapport d'évaluation de la Commission européenne ne signifie pas que les surfaces de toutes les ZPS seront réévaluées en fonction des surfaces de ZICO. Il faut noter que la donnée des ZICO est très ancienne.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Les baies et les estuaires sont des zones fonctionnelles pour les poissons amphihalins et notamment l'anguille. Cette espèce souffre des problèmes de continuité chimique et physique (limites entre le domaine public maritime et le domaine fluvial, polder). Certaines espèces comme l'anguille peuvent servir d'espèces parapluie car les actions qui s'y rapportent sont utiles pour tout un réseau trophique côtier dont dépendent les oiseaux.

- ➔ Réponse OFB : Dans le cas présents, ce seront les autres espèces d'amphihalins qui seront ces espèces parapluie, l'anguille n'étant pas listée à la Directive Habitat Faune Flore. L'Anguille ne pourra donc pas être une finalité des deux docobs mais des actions pourront y profiter.
- ➔ Réponse DREAL Bretagne (Michel Ledard) : L'enjeu Anguille est effectivement très important mais il existe déjà une politique publique qui y est dédié. Elle n'est pas d'intérêt communautaire donc il ne sera pas possible de mobiliser la politique Natura 2000 dessus. En revanche, tout ce qui sera fait dans cadre de Natura 2000 pourra bénéficier indirectement à l'Anguille. Ce sont les plans nationaux et régionaux qui œuvreront spécifiquement sur cette espèce.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Il est important de regarder l'écosystème dans son ensemble, y compris lorsqu'il s'agit d'espèces qui ne sont pas listées sur les directives Natura 2000 lorsqu'elles sont importantes pour leur écosystème.

- ➔ Réponse OFB : Des objectifs du document stratégique de façade (DSF) concernent les poissons amphihalins dont les Anguilles. Les actions sur ces espèces en mer pourront découler de ce document.

Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Philippe Quéré) :

La cartographie des obstacles à la migration des poissons amphihalins n'est pas à jour car des travaux récents d'effacement des barrages du Montafilan et de Saint Sébastien ont été effectués.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Les plans d'actions devraient cibler leurs mesures sur la restauration de la productivité dans les cours d'eau plutôt que de se concentrer sur la réduction des capacités et effort de pêche. Sans une bonne qualité des milieux d'eau douce, les populations de poissons ne seront pas en bon état, quelles que soient les mesures portant sur la pêche.

L'implication et l'adhésion des comités de pêche régionaux à l'échelle nationale dans le cadre du PNA Puffin est à souligner.

Le lien terre-mer est très important dans la problématique de gestion de l'eau.

- ➔ Réponse OFB : Natura 2000 traitera des habitats et des espèces et de la qualité de l'eau via son impact sur ces derniers.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

On parle beaucoup des algues vertes mais un indicateur important est la structure des prés salés. Les taux de nitrates et de phosphates altèrent les fonctions de nourricerie de certains poissons (bar, sole, raie brunette par exemple) qui dépendent du bon état et du maintien des fonctionnalités des marais salés. Quand il y a un excès de nitrate, la flore originelle (à dominance d'obiones) est remplacée par des espèces de valeur nourricière amoindrie (chiendent maritime).

Les poissons littoraux à dépendance estuarienne sont concernés par les contaminations. Même sublétales, ces contaminations peuvent avoir de forts effets sur les taux de croissance des juvéniles et altérer la capacité de reproduction. Le lien terre-mer est essentiel et les contaminations seront très importantes à considérer.

Plévenon Cap Fréhel (Hervé Van Praag) :

La commune de Plévenon est oubliée dans la présentation du Grand site de France. Ressenti d'une mise à l'écart de la commune.

Réponse SMGSCECF : Les opérations d'aménagement du territoire ont été portées par le grand site et ont inclus la commune de Plévenon dans le cadre de la candidature au label Grand site de France. Le rôle des 4 communes est primordial pour la gestion du grand site. Par exemple les travaux des communes de la gestion des parcelles communales.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Un cadrage serait nécessaire pour préciser ce qui est de l'ordre du réglementaire et ce qui est de l'ordre de la contractualisation pour la gestion des sites. En mer, il est plus facile de passer par des mesures réglementaires après discussion et co-construction avec les acteurs.

- ➔ Réponse DREAL : Les sites inscrits et classés relèvent du réglementaire. Le label Grand Site de France part d'une démarche volontaire du territoire. On souligne la différenciation des politiques sur un site labellisé par rapport à territoire qui ne bénéficient pas de ce label.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Est-ce que la baie d'Arguenon est à l'étude pour un classement aux espaces naturels sensibles du département ? Le château du Guildo est déjà géré par le département. Même question sur cette baie, au titre du classement en grand site.

- ➔ Le périmètre du grand site n'intègre pas la Baie de l'Arguenon.
<https://grandsite-capserquyfrehel.com/cartographie/carte-patrimoniaire/>

Union nationale des associations de navigateurs :

On a longuement débattu de qualité de l'eau et de son impact sur les habitats, ainsi que de l'importance de la continuité écologique (les corridors écologiques). Qu'en est-il quand un projet industriel s'implante dans un site cerné de zones Natura 2000, la première à 450m (projet éolien d'Ailes Marines dont les travaux et l'exploitation vont générer turbidité et aluminium en continu dans la colonne d'eau) ?

Réponse OFB : les projets au sein des sites Natura 2000 sont soumis à études d'incidences, qui incluent pour ce genre de projets des études d'impacts qui établissent les risques d'atteinte aux objectifs Natura 2000. De ce fait les 'risques' associés à l'installation et l'exploitation du parc sont évalués dans le cadre de la procédure réglementaire prévue. Les autorisations délivrées à l'opérateur sont conditionnées au respect de certaines mesures. Détails des autorisations à télécharger sur le site de la préfecture des Côtes d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Energie/Eolien-en-mer/Les-autorisations/Ailes-Marines>)

Mairie de Plévenon (H. Van Traag, via le chat):

M. Van Traag indique que le SCOT du pays de Dinan était caduc.

- ➔ Réponse du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Aurélien Pierre) : Le territoire est donc soumis à la règle d'urbanisation limitée. Tout nouveau terrain dont le but est l'urbanisation est interdit tant que le préfet n'a pas donné son accord via un arrêté. Ceci est valable jusqu'à la validation d'un SCOT sur le territoire.
- ➔ Réponse Saint-Brieuc Armor Agglo (Morgane Oisel) : Dans le pays de Saint-Brieuc, le SCOT est en élaboration suite à la modification du territoire. Il est actuellement en phase de concertation. Sur le territoire, on reste dans le cadre de l'application réglementaire du SCOT validé en 2015.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Il serait intéressant de répliquer ce travail d'inventaire des politiques de gestion sur le sujet des observatoires de la biodiversité et des usages. Pour information, la station marine est en train de réaliser une thèse sur la cartographie des fonds rocheux de la Côte d'Emeraude jusqu'à Erquy. Elle vise à caractériser les habitats rocheux et les poissons de roche. Ces connaissances en cours d'acquisition seront indispensables pour mesurer le lien entre les actions de gestion mises en œuvre et les objectifs de conservation du milieu.

- ➔ Réponse OFB : Lors du diagnostic écologique et du diagnostic socio-économique des docobles sources d'informations sont listées dans chaque partie concernée. Ceci dit ce n'est effectivement pas suffisant. Pour les docobs à rédiger pour les deux sites, il est souhaité se doter de dispositifs d'évaluation du travail engagé, via un tableau de bord. Il serait ainsi possible de d'évaluer la réalité de la mise en œuvre des actions mais aussi l'atteinte des finalités de gestion et ses objectifs opérationnels au travers d'indicateurs. Cette ambition nécessitera de s'appuyer sur des dispositifs de suivi existant et probablement d'en créer d'autres. Les discussions sur le sujet sont d'ores et déjà possibles. L'élaboration formelle du tableau de bord est prévue en fin d'élaboration du docob.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Information : Beaucoup d'initiatives sont menées sur l'observation des milieux marins :

- le système d'observation « biodiversité, écosystèmes, société » étudie les milieux côtiers d'Erquy à la baie Mont Saint Michel en passant par Chausey ;
- des actions sont labellisées pour les systèmes d'observation des milieux littoraux,
- l'observatoire des poissons migrateurs sur Frémur (en dehors du site Natura 2000),
- un travail sur les marais salés et le benthos meuble...

Les éléments d'observation sur territoire peuvent être mis à disposition de la collectivité pour la compréhension des liens entre actions, pressions et biodiversité en milieu littoral.

La station marine travaille de plus sur la mesure des effets des contaminants sur la biodiversité (par exemple, les anguilles subissent les effets des contaminations sub-létales).

Blue Fish (Armand Quentel) :

Information : Des réunions de l'observatoire national de la biodiversité sont prévues fin novembre. Elles traiteront de l'état de conservation des petits cétacés, phoques, amphihalins et oiseaux. L'objectif serait aussi de développer un indicateur pour évaluer l'état de conservation des zones d'interface terre-mer. Armand Quentel propose de transmettre aux participants du Groupe de travail. Les codes nécessaires pour suivre cette réunion.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Pour rappel, il est aussi possible de s'orienter vers l'agence bretonne de la biodiversité dont le CRPMEM est membre.

Office français de la biodiversité (Olivier Abellard) :

Information : Un appel à manifestation d'intérêt, porté par l'équipe de l'OFB en charge du Life MarHa, s'est ouvert récemment. Ce projet nommé MARHAGOUV vise à améliorer la gouvernance sur les sites Natura 2000. Une dizaine de sites test sont recherchés. : Le projet consisterait par exemple à :

- conduire des mesures pour mutualiser les tableaux de bord de certains docob
- favoriser l'organisation de groupes de travail intersites (pour les travaux sur la pêche par exemple),
- développer des aires marines éducatives...

Si des membres du Copil ou des animateurs et opérateurs de sites Natura 2000 souhaitent candidater ou s'associer à une candidature portée par les opérateurs du site, ne pas hésiter à se manifester (contacts ci-dessous). Le dossier de candidature est à déposer avant le 6 janvier 2021.

+ d'infos en ligne :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/98fd-accompagner-la-gouvernance-de-natura-2000-en-/>
<https://ofb.gouv.fr/actualites/gouvernance-des-sites-natura-2000-en-mer-mise-en-oeuvre-pilote-dune-ou-de-plusieurs>

Armor Surf School (Maël Soulaine) :

Les sports de nature, dont le surf, sont largement utilisés pour la promotion du territoire par Dinan Cap Fréhel Tourisme et Côtes d'Armor Destination mais la structuration sur le terrain n'est pas forcément évidente avec la réglementation environnementale en vigueur. Comment réussir à pérenniser mon activité d'école de surf sur la plage des Grèves d'en Bas et disposer d'un lieu d'accueil sur le parking ou à proximité ?

- ➔ Question restée sans réponse. Sujet à discuter avec les autorités locales en charge du développement territoriale.

2. Conclusion et travaux à venir

Deux ateliers étaient prévus pour approfondir la réflexion sur les initiatives locales menées en faveur de la biodiversité, mais ne seront finalement pas organisés faute de temps.

Les membres du groupe de travail sont invités à réagir sur les modalités d'organisation de cette réunion en visio, afin de savoir si celle-ci pourra être réutilisée durant la période de crise sanitaire. Aucune contrainte technique ne semble avoir été rencontrée, il est donc possible que le mode de réunion en visio sur le logiciel Zoom soit proposé à nouveau pour les prochains groupes de travail.

Le calendrier des travaux est de nouveau bouleversé par la crise sanitaire. Les prochains rendez-vous seront donc très probablement prévus en début d'année 2021 pour rendre possibles les rencontres entre les chargés de mission et les acteurs.

Il est tout de même rappelé que tous les chargés de mission restent disponibles pour des échanges téléphoniques et en visio pendant la période de confinement.

Morgane Oisel : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Philippe Quéré : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel*
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : *thématique habitats marins*
marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : *thématique mammifères marins*
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange





Natura 2000
« Baie de Saint-Brieuc Est »
« Cap d'Erquy-Cap Fréhel »

Groupe de Travail
Cadre de gestion et Politiques publiques

06 Novembre 2020



Site internet

Espace d'échanges



The screenshot shows the website for the 'Site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est'. The header features a bird perched on a yellow flower. Below the header is a navigation bar with three buttons: 'Découvrir Natura 2000', 'Saint Brieuc Est', and 'Espace d'échanges'. A sidebar on the left lists navigation options under 'Espace d'échanges': 'Comités de pilotage', 'Description physique du site', 'Diagnostic socio-économique', and 'Diagnostic écologique'. The main content area is titled 'Participer' and contains the text: 'Retrouvez dans cette rubrique les documents de travail liés à l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000.' and 'Connectez-vous pour accéder au contenu sur le diagnostic écologique et le diagnostic socio-économique du site Natura 2000.'



The screenshot shows the website for the 'Site Natura 2000 Cap d'Erquy Cap Fréhel'. The header features a large image of birds flying over the ocean. Below the header is a navigation bar with three buttons: 'Découvrir Natura 2000', 'Cap d'Erquy - Cap Fréhel', and 'Espace d'échanges'. A sidebar on the left lists navigation options under 'Espace d'échanges': 'Comités de pilotage', 'Description physique du site', 'Diagnostic socio-économique', and 'Diagnostic écologique'. The main content area is titled 'Participer' and contains the text: 'Retrouvez dans cette rubrique les documents de travail liés à l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000.' and 'Connectez-vous pour accéder au contenu sur le diagnostic écologique et le diagnostic socio-économique du site Natura 2000.'

Les documents de travail sont accessibles dans l'espaces d'échange du site internet

<http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

<http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>



ORDRE du JOUR

1. Introduction-tour de table
2. Qu'est ce que Natura 2000?
3. Bilan des principales politiques publiques et exemples de contributions à Natura 2000
4. Témoignages /politiques publiques conduites sur le territoire du site N2000
5. Atelier pour échanger collectivement et identifier actions mises en œuvre sur le territoire au bénéfice de la biodiversité/Natura 2000



Objectifs de ce GT 2

- Sous objectif 1 : **Identifier les différentes politiques publiques** mises en œuvre sur le périmètre des deux site Natura 2000,
- Sous objectif 2 : Identifier les **actions qui peuvent contribuer à la gestion** des habitats et espèces justifiant la désignation de la ZSC et de la ZPS.
- Sous objectifs 3 : **Comprendre l'articulation** des différentes publiques (notamment celles pour la conservation de la nature). Comment travailler ensemble ?



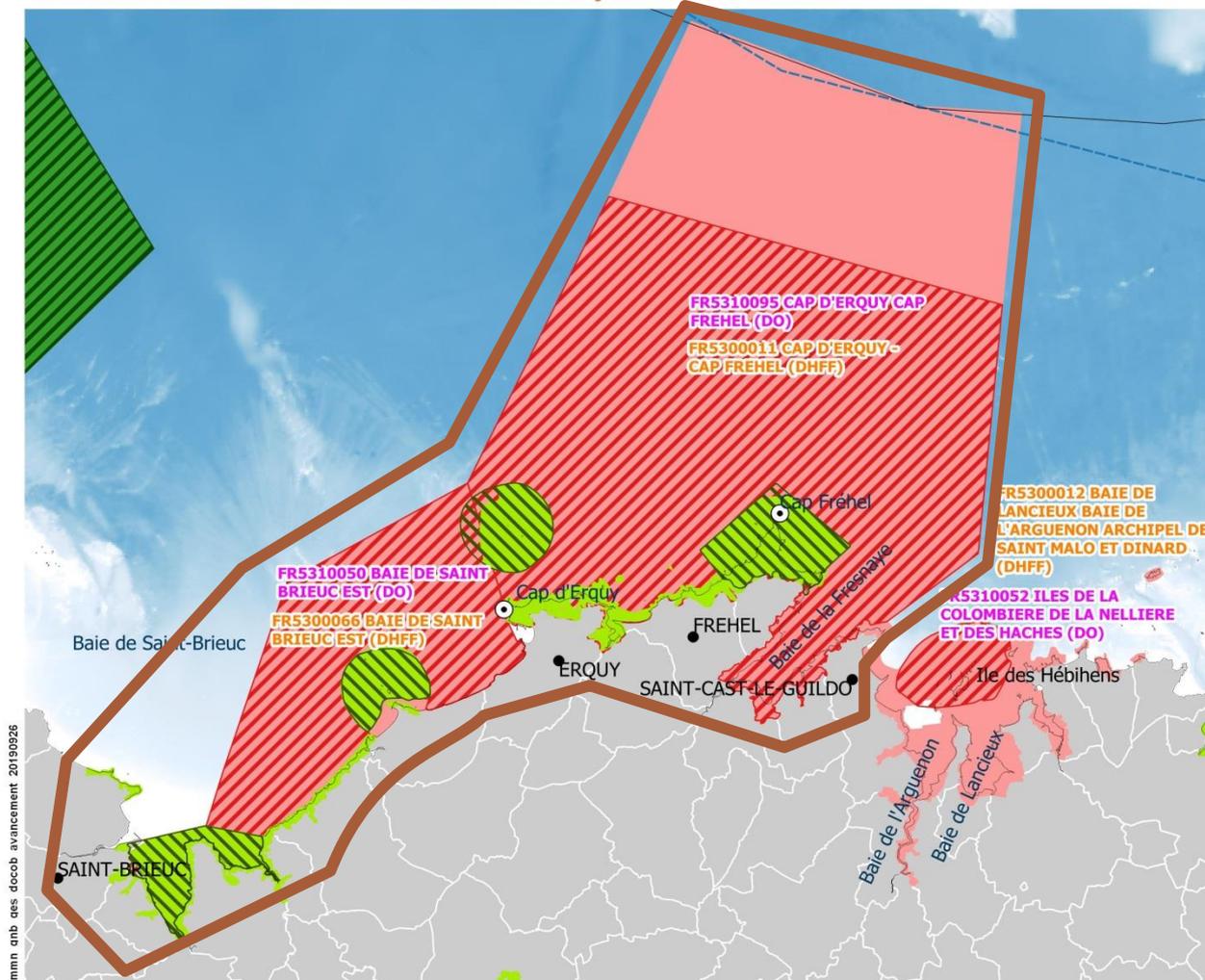


GOLFE NORMAND BRETON

État d'avancement des documents d'objectifs Natura 2000

DOCUMENT
DE TRAVAIL

EDITEE LE : 26/09/2019



ANCIENS SITES NATURA 2000

> Directive oiseaux

validé

> Directive habitats faune flore

validé

SITES NATURA 2000 ACTUELS

> Directive oiseaux

en cours

validé

> Directive habitats faune flore

en cours

validé

Délimitations maritimes

Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral
 Limite de compétence des préfets maritimes

0 5 10 kilomètres

0 2 4 milles nautiques

Sources des données :
- Périmètres AMP : MNHN, 2006 (anciens sites) ; BD AMP, 2019 (sites actuels)
- Limites départements et communes : BD TOPO IGN
- Limites pays : Erii
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008
- Bathymétrie : MNT à 100m SHOM, Ifremer & GEECO, 2014

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

mmn anb des docob avancement 20190926



Organisation de l'atelier de 11h aujourd'hui 06 nov 2020

Objectif de l'atelier

Identifier les actions/projets qui sont conduits sur le périmètre des sites N2000 et qui participent à la conservation des habitats et espèces Natura 2000 ou de la biodiversité en général

Groupe

« Terre & littoral »

Animation/secrétariat : SBAA/SMGSCECF

Groupe

« Mer & fleuves »

Animation/secrétariat : OFB

On change d'atelier ZOOM

On reste sur la même adresse
ZOOM

On se retrouve à la fin de l'atelier pour rapporter les principales informations et conclure !

Contenu du DOCOB

Diagnostic - Etat des lieux

= synthèse des données existantes.

- description environnement physique (en ligne)
- description des enjeux écologiques du site / ZSC & ZPS (GT1)
- **description du contexte général et du cadre de gestion existant (GT 2)**
- description des activités et usages (GT 3 et 5)





Les prochaines étapes court terme

(dates indicatives)

Groupe de travail n°2 : 6 Novembre 2020

Cadre de gestion et autres politiques publiques au sein du site N2000

Aujourd'hui

Groupe de travail n°3 : 14 décembre 2020 (éventuellement reporté en février/mars)

Diagnostic socio-économique - activités récréatives et d'aménagement du territoire

En décembre 2020

Groupe de travail n°4 : 14 janvier 2021

Hiérarchisation des enjeux écologiques et objectifs à long terme

En janvier 2021

Groupe de travail n°5 : 18 février 2021

Diagnostic socio-économique - activités halieutiques et industrielles

En février 2021

Validation des diagnostics écologiques et socio-économiques en comité de pilotage
fin Mars 2021 (voire fin avril 2021 ?)

Les prochaines étapes d'élaboration DOCOB

Planning prévisionnel



COPIL : Lancement (oct 2019)

Recueil et synthèse des connaissances

- Description physique du site
- Description et hiérarchisation des enjeux écologiques
- Présentation du cadre de gestion
- Diagnostic des activités humaines

- GT1 Etat des lieux écologiques
- GT2 Cadre de gestion et Pol. Publiques
- GT3 Activités récréatives/Aménagement
- GT4 Hiérarchisation des enjeux
- GT5 Activités industrielles et Halieutiques

Fev 2019
Fev 2021
12 mois

COPIL : Validation de l'état initial (mars 2021)

Objectifs et Mesures

- Objectifs à long terme et facteurs d'influence
- Objectifs opérationnels/pressions
- Mesures potentielles / catégories

- GT6 Facteurs d'influences/enjeux
- GT7/8/9 Objectifs opérationnels et Mesures de gestion

Avril 2021
Fevrier 2022
11 mois

COPIL : Validation des objectifs (Fev 2022)

Gestion

- Formalisation des mesures de gestion
- Charte Natura 2000 et contrats
- Tableau de bord

- GTs Mesures de gestion
- GT charte /contrats
- GT Indicateurs d'évaluation

Mars 2022
Dec 2022
10 mois

COPIL Mesures /validation DOCOB (Dec 2022)



ORDRE du JOUR

1. Introduction-tour de table
2. Qu'est ce que Natura 2000?
3. Bilan des principales politiques publiques et exemples de contributions à Natura 2000
4. Témoignages /politiques publiques conduites sur le territoire du site N2000
5. Atelier pour échanger collectivement et identifier actions mises en œuvre sur le territoire au bénéfice de la biodiversité/Natura 2000

Qu'est ce que Natura 2000?

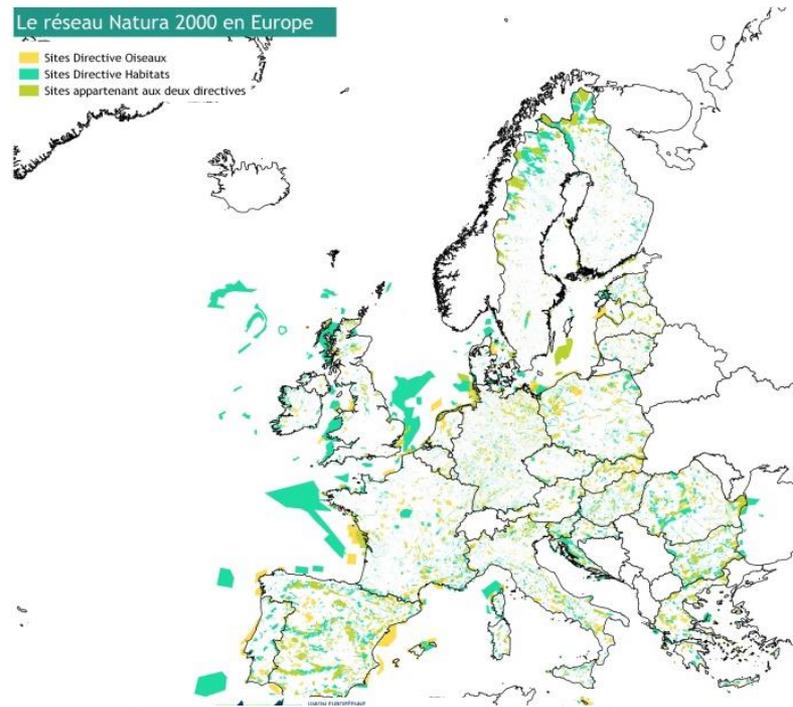


Politique européenne

- But : Préservation de la biodiversité
- Meilleure prise en compte de ces enjeux par les activités humaines
- Protège des habitats et espèces représentatives de la biodiversité européenne
- Directive Oiseaux et Directive Habitats Faune Flore

Le réseau Natura 2000 en Europe

- Sites Directive Oiseaux
- Sites Directive Habitats
- Sites appartenant aux deux directives



Le réseau Natura 2000 en Bretagne

- Sites Directive Oiseaux
- Sites Directive Habitats
- Sites appartenant aux deux directives



Qu'est ce que Natura 2000?



Démarche du réseau Natura 2000

Recherche collective d'une gestion équilibrée et durable en tenant compte des préoccupations économiques et sociales

- Activités humaines et projets d'infrastructure possibles

Projets susceptibles d'avoir des incidences ———> Evaluation préalable

- La gestion : démarche participative des acteurs du territoire

Copil définit les objectifs de conservation

Mesures de gestion mise en œuvre ———> Chartes et contrats

+ dispositions réglementaires

Qu'est ce que Natura 2000?

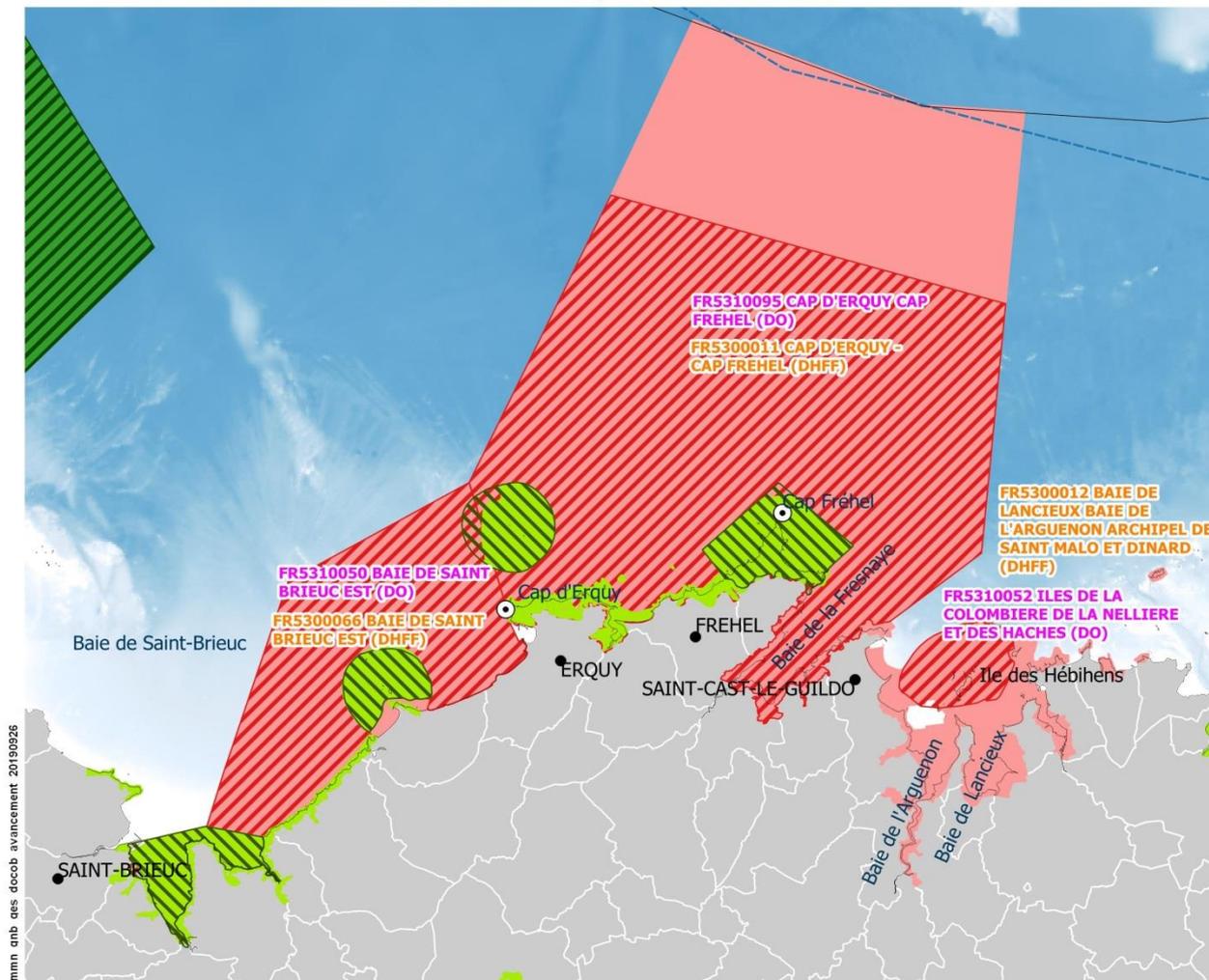


GOLFE NORMAND BRETON

État d'avancement des documents d'objectifs Natura 2000

**DOCUMENT
DE TRAVAIL**

EDITEE LE : 26/09/2019



ANCIENS SITES NATURA 2000

> Directive oiseaux

validé

> Directive habitats faune flore

validé

SITES NATURA 2000 ACTUELS

> Directive oiseaux

en cours

validé

> Directive habitats faune flore

en cours

validé

Délimitations maritimes

Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Limite de compétence des préfets maritimes

0 5 10 kilomètres

0 2 4 milles nautiques

Sources des données :

- Périmètres AMP : MNHN, 2006 (anciens sites) ; BD AMP, 2019 (sites actuels)
- Limites départements et communes : BD TOPO IGN
- Limites pays : Erii
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008
- Bathymétrie : MNT à 100m SHOM, Ifremer & GEECO, 2014

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Qu'est ce que Natura 2000?



Document d'Objectif

5 grandes étapes

-Etat des lieux :

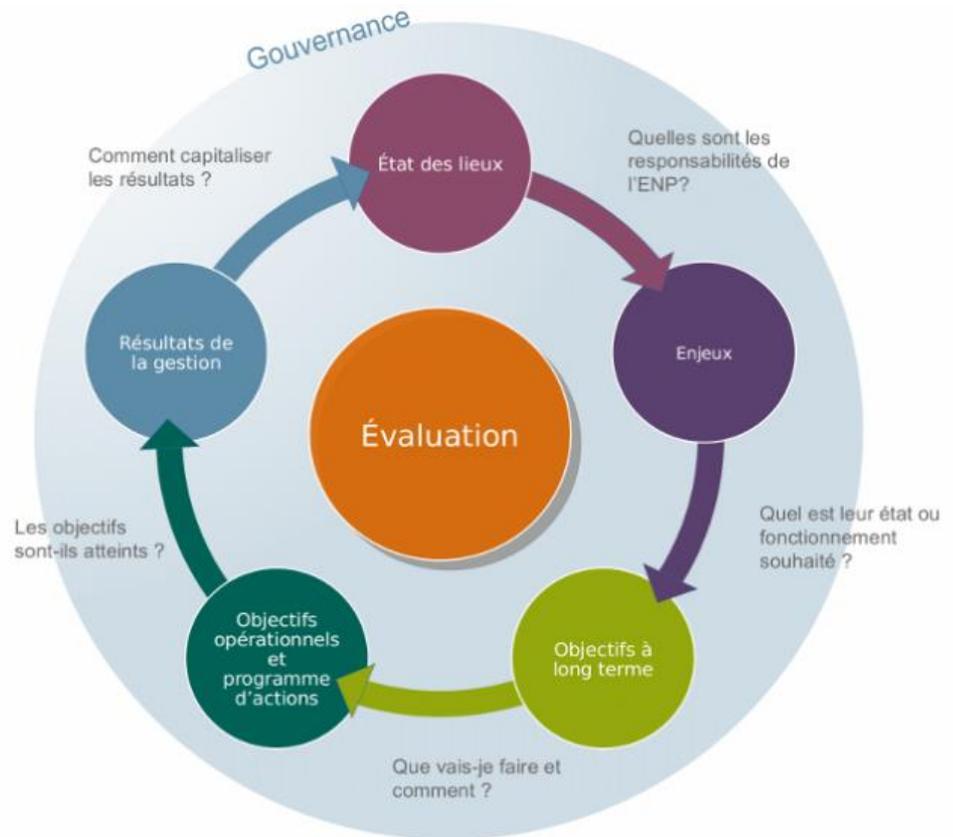
environnemental, socio-économique et cadre de gestion

-**Enjeux et responsabilité du site:** Hiérarchisation des enjeux écologiques

- **Objectifs à long terme :**
Finalités de gestion du site

-**Objectifs Opérationnels** et de **Mesures** de gestion

-**Evaluation régulière de la gestion :** tableau de bord



DOCOP validé

par le Comité de pilotage



Une gestion en lien avec les autres politiques

Six catégories de mesures pour le DOCOB

(source : guide CT 88 – chap 8.7)

- Mesures administratives et réglementaires
- Mesures foncières
- Mesures contractuelles et des chartes
- Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances
- Mesures de communication et de sensibilisation
- Mesures pour l'animation du DOCOB



ORDRE du JOUR

1. Introduction-tour de table
2. Qu'est ce que Natura 2000?
3. Bilan des principales politiques publiques et exemples de contributions à Natura 2000
4. Témoignages /politiques publiques conduites sur le territoire du site N2000
5. Atelier pour échanger collectivement et identifier actions mises en œuvre sur le territoire au bénéfice de la biodiversité/Natura 2000

Outils d'aménagement du territoire

Schémas et stratégies d'aménagement à large échelle

- SDAGE
- **DSF NAMO**

Document stratégique de façade NAMO

Document opposable. Prise en compte SRADDET/SDAGE/Natura2000

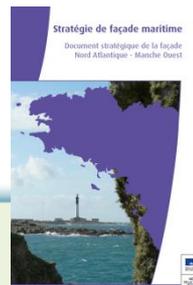
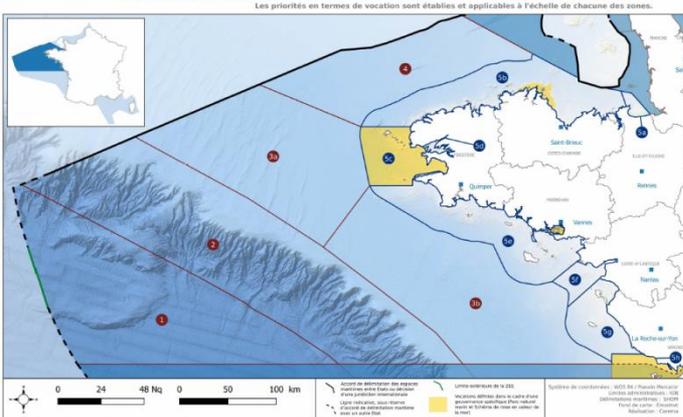
- 15 objectifs environnementaux (D1 à D11) précisés par 56 objectifs particuliers avec des indicateurs et des cibles.
- 15 objectifs socio économiques (41 objectifs particuliers)
- Un dispositif de suivi et un plan d'action en cours d'élaboration

Un plan d'actions applicable en 2022

Mouture technique quasi finalisée en mai 2021 (consultation du public). Avis du CMF en juin 2021. Actuellement environ 68 actions nouvelles et 181 sous-actions environnementales. Autant pour les actions socio-eco.

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-nord-atlantique-a1070.html>

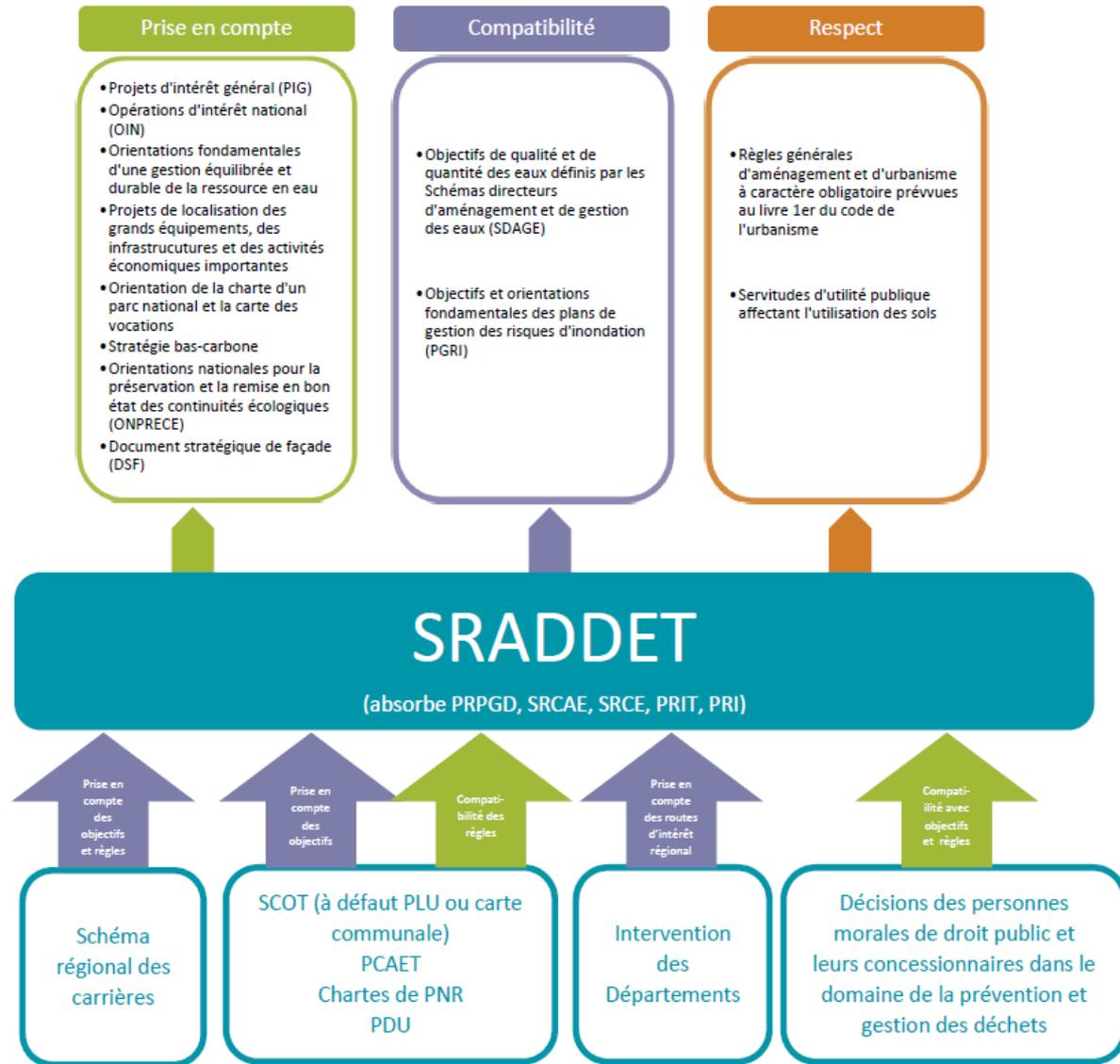
Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest
Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade



Outils d'aménagement du territoire

Schémas et stratégies d'aménagement à large échelle

- SDAGE
- DSF NAMO
- **SRADDET Bretagne**



Outils d'aménagement du territoire

Document d'Urbanisme et initiatives des collectivités territoriales

- **SCOT**

- PLU/PLUI

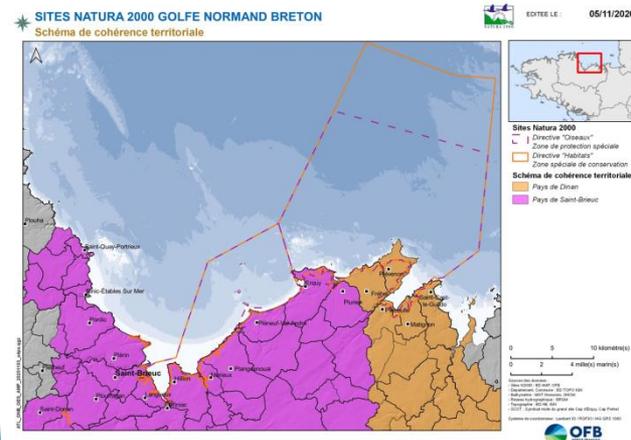
- Initiatives des CT

- Document de planification urbaine

-Le SCOT fixe les orientations générales pour le développement du territoire et l'organisation de l'espace sur 10 ans et met en cohérence les différentes politiques

-Depuis la Loi grenelle, les conditions de promotion d'un modèle économe en ressources foncières et énergétiques doivent être promues

-Deux SCOT Pays de Saint Brieuc et Dinan Agglomération approuvés le 27 février 2015 et le 20 février 2014





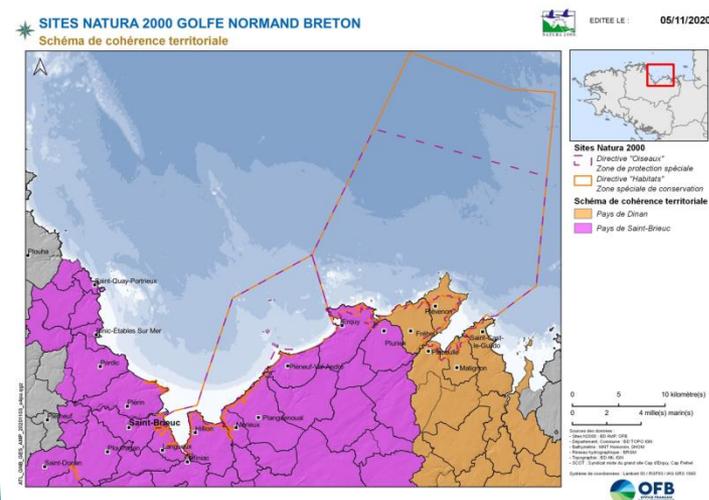
Outils d'aménagement du territoire

Document d'Urbanisme et initiatives des collectivités territoriales

- SCOT
- **PLU/PLUI**
- Initiatives des CT

-Les PLU ou PLUi = documents d'urbanisme au niveau local qui déterminent les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols visant à assurer les conditions d'une planification durable du territoire en prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

-Pour les sites Natura 2000, les périmètres sont concernés surtout par des classements de parcelle en zone naturelle (secteur à protéger)





Outils d'aménagement du territoire

Document d'Urbanisme et initiatives des collectivités territoriales

- SCOT
 - Exemples d'actions pour préserver et protéger l'environnement :
- PLU/PLUI
 - Réalisation d'un atlas de la Biodiversité
 - Gestion différenciée des espaces verts
- **Initiatives des CT**
 - Réalisation d'un guide pour réduire les déchets lors des manifestations
 - Certification pour la gestion de la qualité des eaux de baignade



Outils d'aménagement du territoire

Outils de gestion de la qualité de l'eau

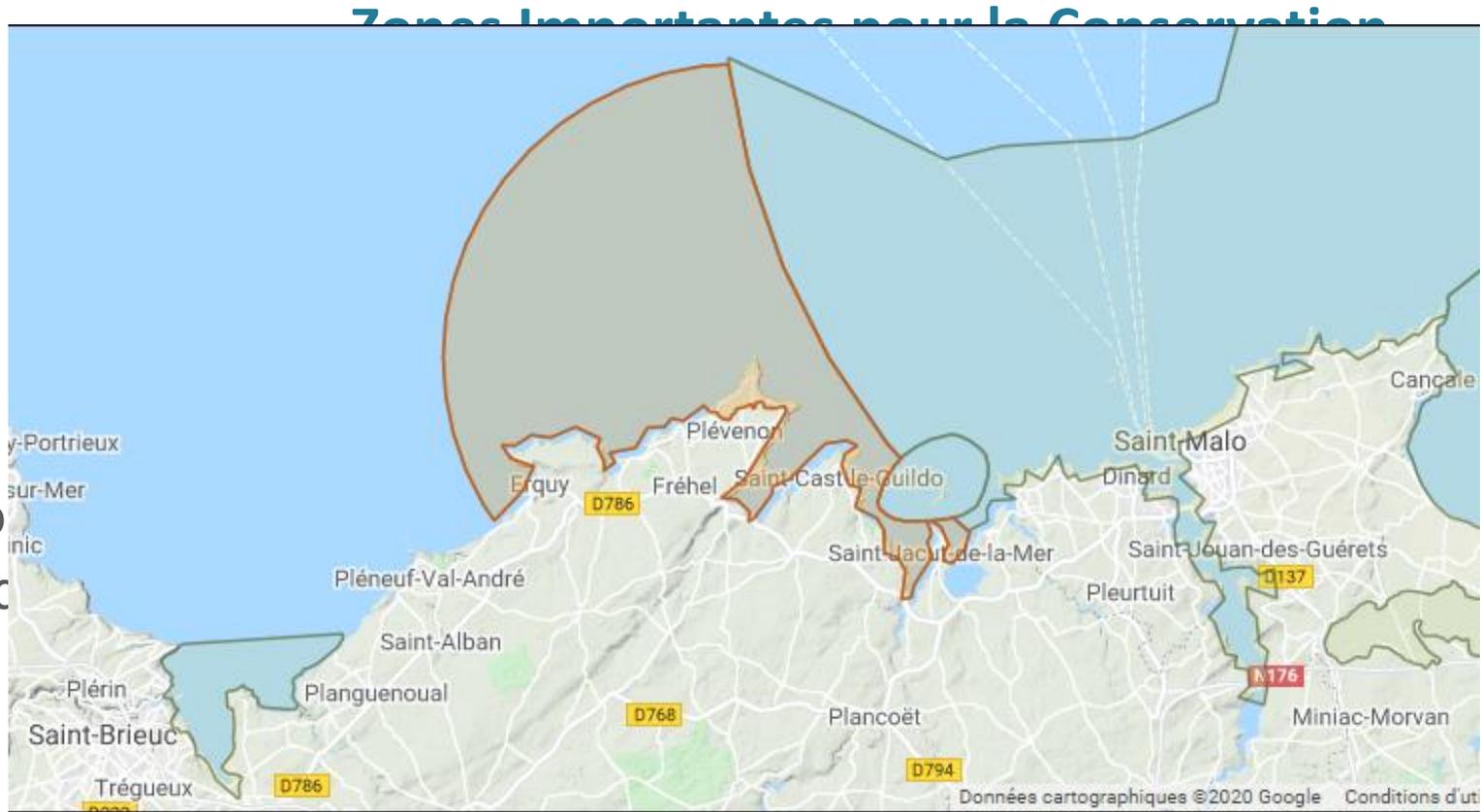
Exemples d'orientations servant N2000

- **SAGE**
cf. Intervention de Franck JUBERT
du Pays de Saint Brieuç
- **Plan de lutte contre
les algues vertes**
- Contrat territorial
de la Baie
- Contrat territorial
Milieux aquatiques

Outils de conservation de la biodiversité/Paysages

Outils d'inventaire

- ZNIEFF
- **ZICO**
- Patrimoine géologique



surface inférieure à celle de la ZICO (89 %)



Outils de conservation de la biodiversité/Paysages

Outils de protection réglementaire

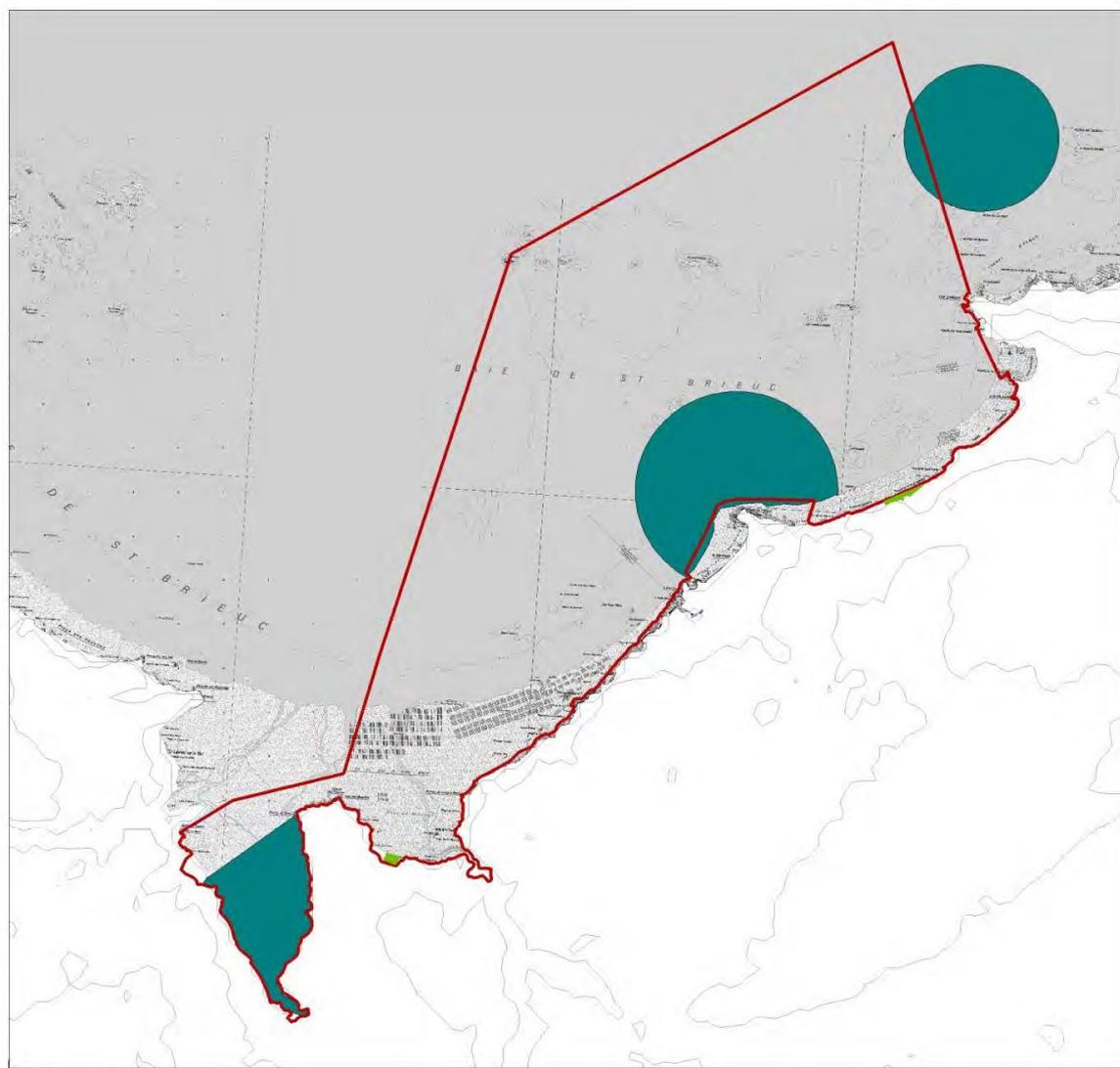
- **Sites classés/inscrits** Exemples d'orientations servant N2000
- Monuments historiques
- Sites archéologiques cf. Intervention de Camille le MAO
DREAL Bretagne
- Réserves de chasse (RCFSDPM/RCCCA)
- ENS
- RNN Saint Brieuc
- **Grand site de France**
CECF
- Charte de parc naturel



Outils de conservation de la biodiversité/Paysages

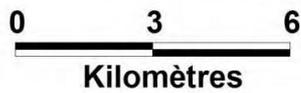
Outils de protection réglementaire

- Sites classés/inscrits Exemples d'orientations servant N2000
- Monuments historiques
- Sites archéologiques cf. Intervention de Olivier LE BIHAN
- Réserves de chasse (RCFSDPM/RCCCA) Conseil départemental des Côtes d'Armor
- **ENS**
- RNN Saint Brieuc
- Grand site de France
CECF
- Charte de parc naturel

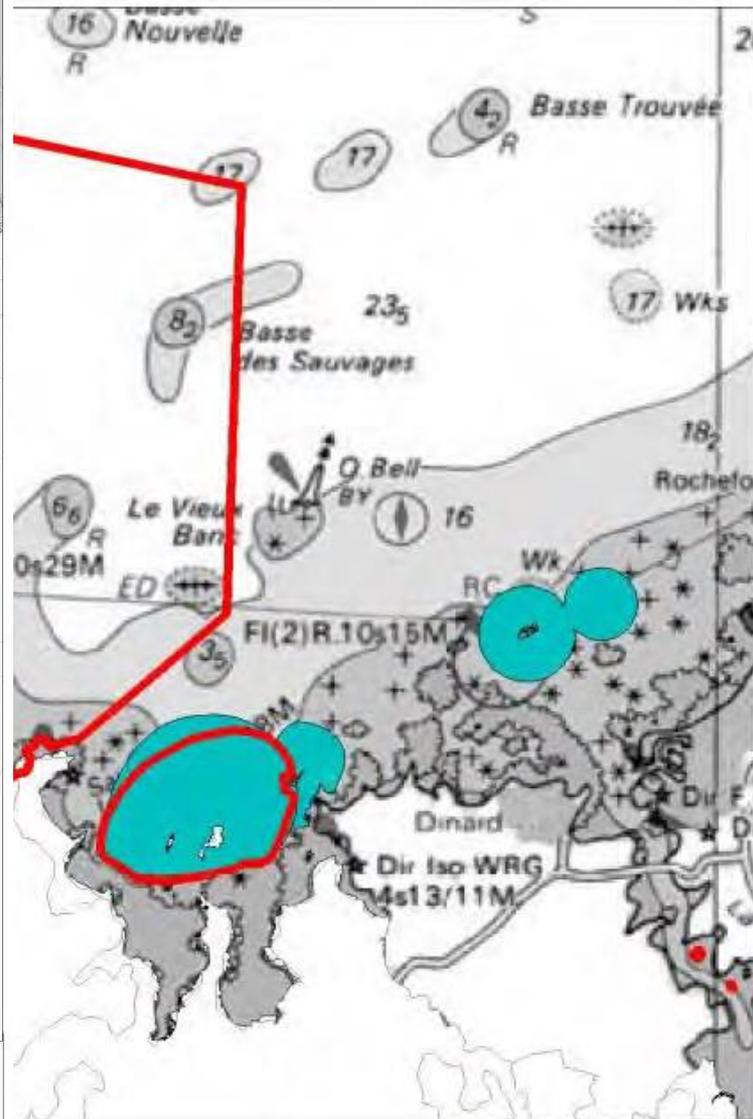


Légende

-  ZPS
-  Réserve nationale de chasse maritime
-  Espace Naturel Sensible



 Réserve nationale de chasse maritime

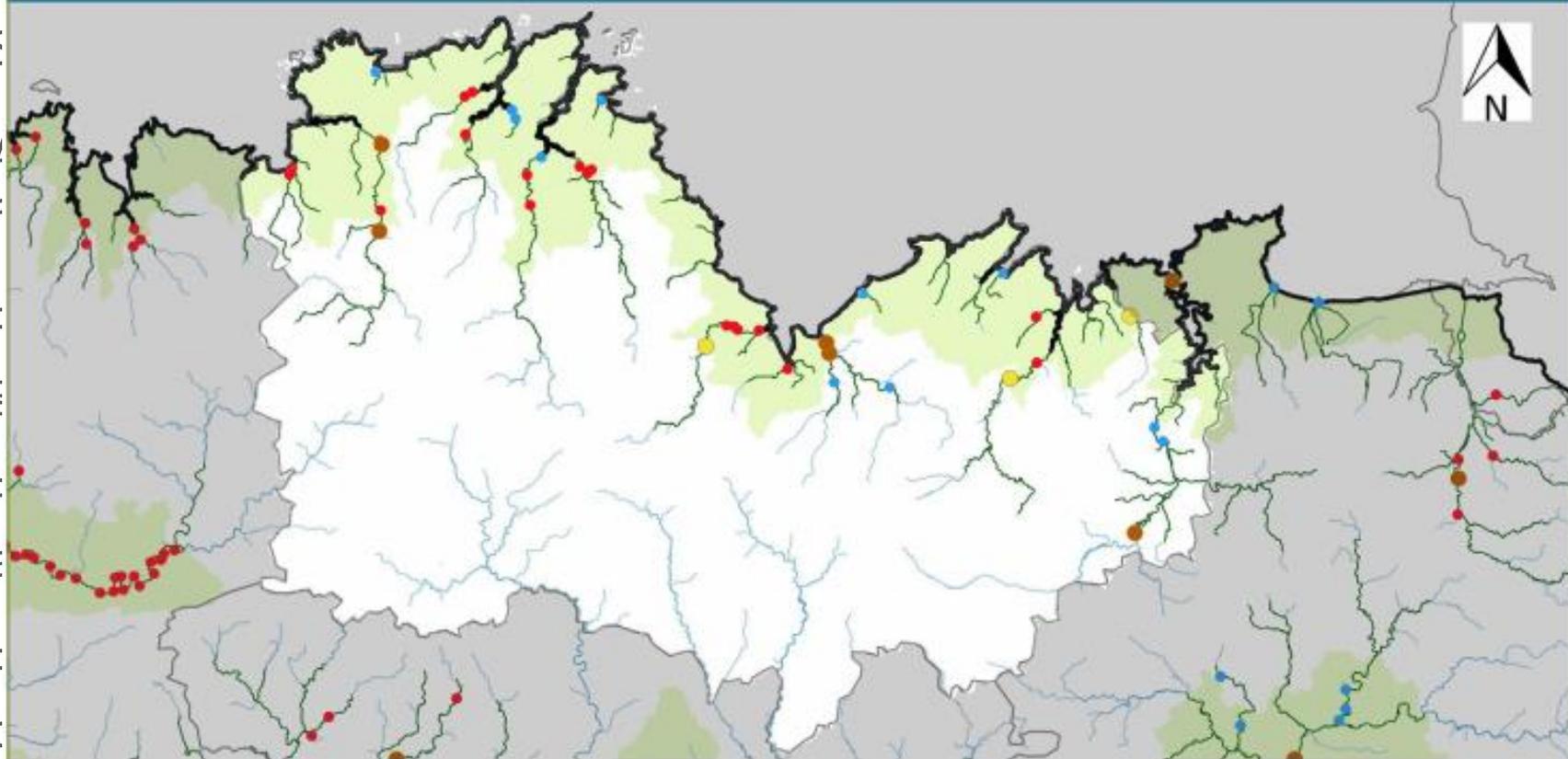


12



Outils de conservation de la biodiversité/Paysages

Proposition d'ouvrages à enjeu essentiel pour la dévalaison des smolts et anguilles argentées et la montaison des espèces amphihalines sur les cours d'eau du COGEPOMI des cours d'eau bretons dans les Côtes-d'Armor - PLAGEPOMI 2018-2023



- Ouvrage à enjeu essentiel pour la montaison - Toutes espèces
- Ouvrage à enjeu essentiel pour la montaison - Anguille
- Ouvrage à enjeu essentiel en dévalaison - Turbine
- Ouvrage à enjeu essentiel en dévalaison - Prise d'eau

■ Territoire du COGEPOMI des cours d'eau bretons
■ ZAP Anguille

0 5 10 15 20 km

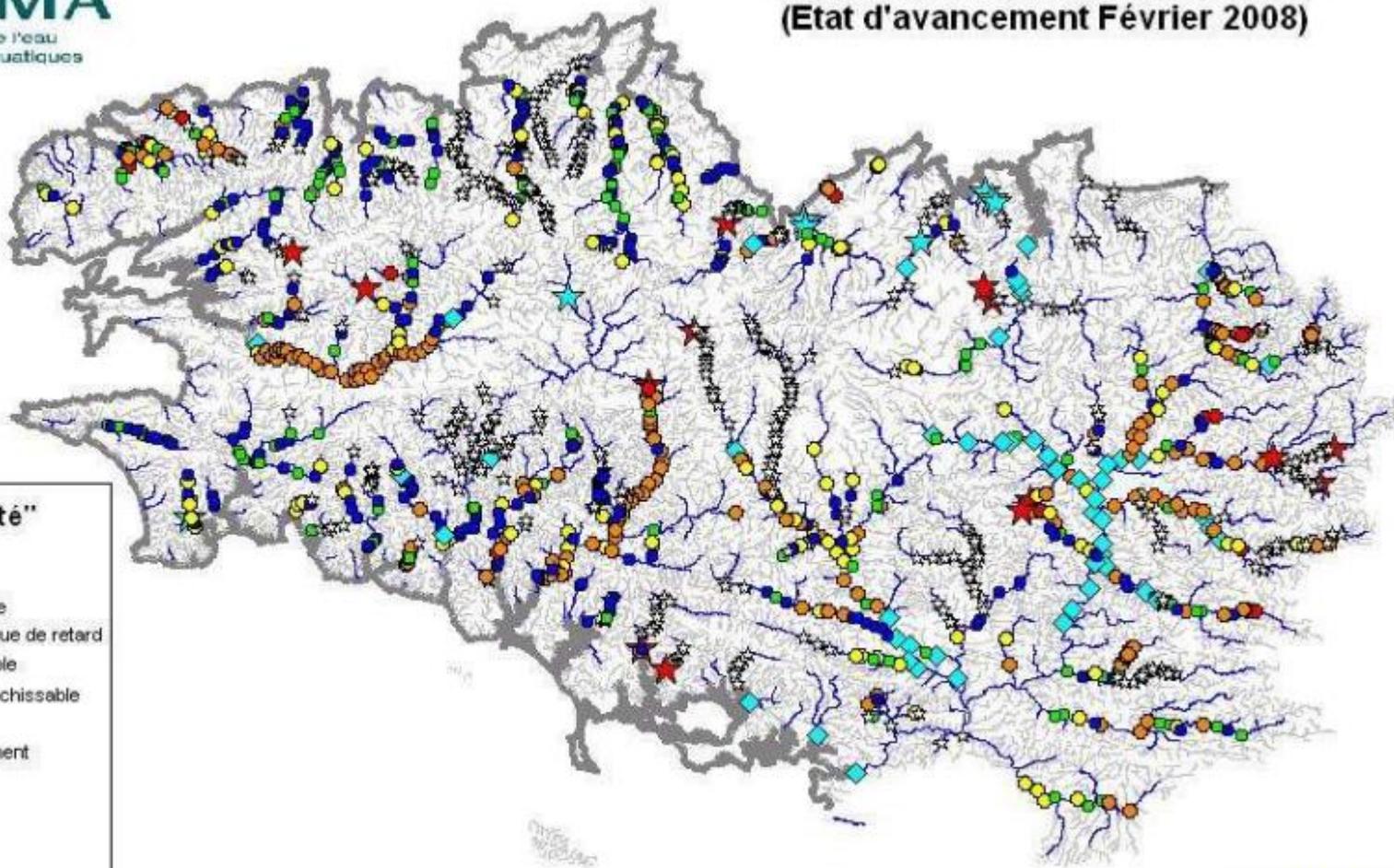
Source : BR-Certhys, Agence Française pour la Biodiversité, Bretagne Grands Migrateurs
Biodiversité : Bretagne Grands Migrateurs, Juin 2018



Outils de conservation de la biodiversité/Paysages



INVENTAIRE ET EVALUATION DES OBSTACLES A LA MONTAISON DE L'ANGUILLE (Etat d'avancement Février 2008)



"Franchissabilité"

Ouvrages divers

- Facilement franchissable
- Franchissable avec risque de retard
- Difficilement franchissable
- Exceptionnellement franchissable
- Infranchissable
- Equippé pour franchissement
- Non évalué

Grands barrages

- Infranchissable
- Equippé pour franchissement

ONEMA-DR2

Outils de conservation de la biodiversité/Paysages

Outils de gestion contractuelle

- Site N2000 (Docob)
- Aménagement forestier
- Plan simple de gestion (forestière)
- Réserves biologiques associatives
- **Plan nationales d'actions**
- PLAGEPOMI (PGA, PPS)



Plan Nationaux d'Action

Concerne espèces protégées – liste rouge IUCN
Outil de mobilisation collective (5 ans- 10 ans)

PNA Loutre (2019-2028) : Favoriser retour naturel de la loutre d'Europe. Mesures de restauration d'habitats, améliorer la connaissance et développer la coopération pour sa conservation. Rôle du Groupe Mammologique Breton.



PNA Chiroptères (2016-2025) : 19 espèces prioritaires. Localement recherches de gîtes d'espèces sensibles et prioritaires
Rôle du Groupe Mammologique Breton.



PRA Maculinea, dont Azuré des mouillères (2016-2020) : acquérir des données quantitatives et améliorer l'état de conservation sur le Cap Fréhel et Cap Erquy (espèce présente).



PNA Puffins des Baléares (2021-2026) : suivi populations , actions coordonnées favorables à la restauration de l'espèce et de son habitat, prise en considération par activités et politiques publiques , information des es acteurs concernés et du public.



ORDRE du JOUR

1. Introduction-tour de table
2. Qu'est ce que Natura 2000?
3. Bilan des principales politiques publiques et exemples de contributions à Natura 2000
4. Témoignages /politiques publiques conduites sur le territoire du site N2000
5. Atelier pour échanger collectivement et identifier actions mises en œuvre sur le territoire au bénéfice de la biodiversité/Natura 2000

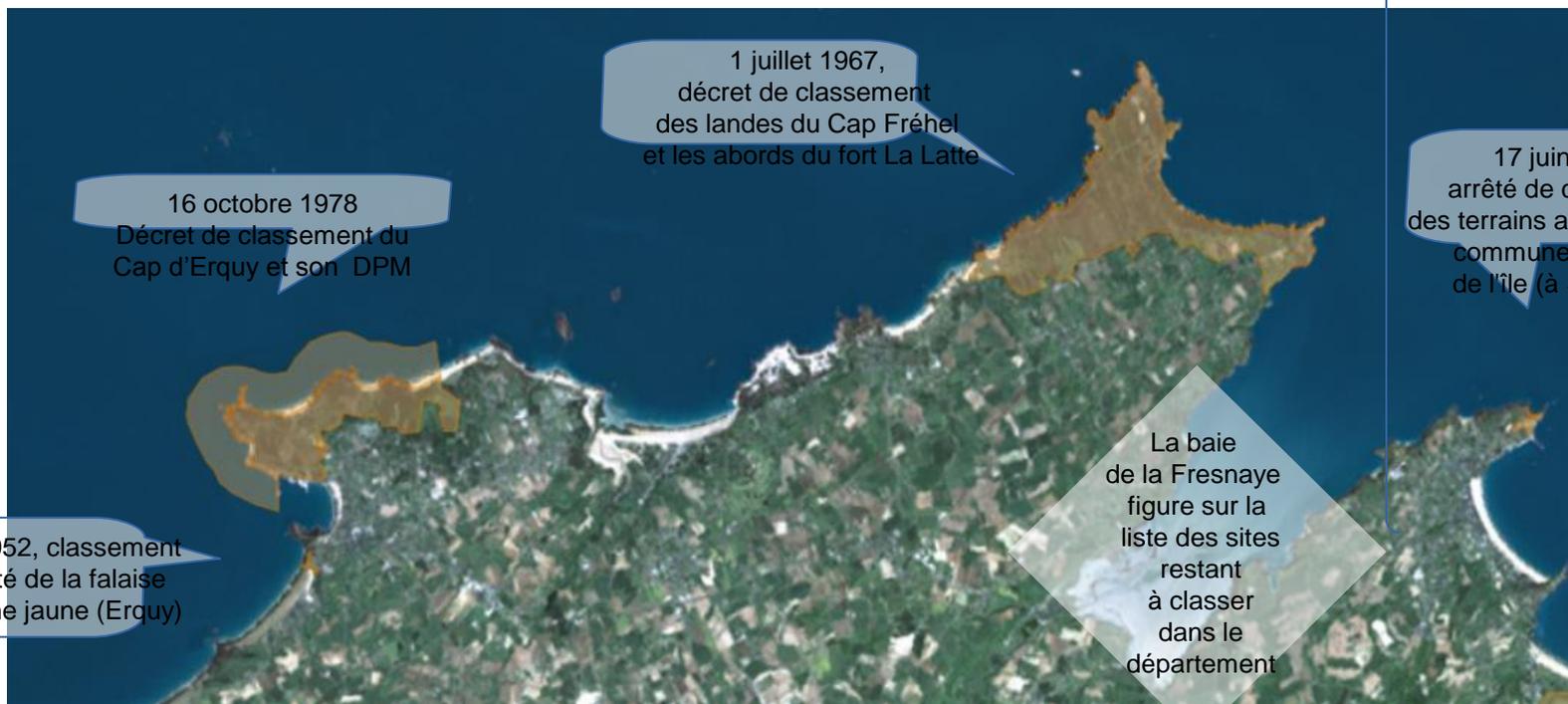


Témoignage 1 : Camille Le Mao (DREAL BRETAGNE)

Sites classés

Grand site de France

Les sites classés





Les sites classés

Protection forte et ancienne (Loi du 2 mai 1930 reprenant la loi du 21 avril 1906 sur les sites et monuments naturels) : un des premiers outils de protection du patrimoine dont le patrimoine naturel

L341-1 et suivants du CE – R341-1 et suivants du CE

Servitude d'utilité publique (AC2), reportée au document d'urbanisme.

5 critères définis par la loi qui motivent la protection: Artistique, Légendaire, Scientifique, Pittoresque, Historique



Les sites classés

Conséquences juridiques du classement :

L 341-10 du CE : Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.

La gestion courante n'est pas soumise à autorisation (ex : exploitation agricole)

Autorisation spéciale de niveau ministériel : permis d'aménager, de construire, de démolir, autres travaux que ceux encadrés par une procédure d'urbanisme.

Autorisation spéciale de niveau préfectoral :

1° les ouvrages dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme, en raison de leur nature ou de leur très faible importance (R.421-2, R.421-4 à 8 du CU),

2° les constructions, travaux ou ouvrages soumis à déclaration préalable en application du code de l'urbanisme (R.421-9 à R.421-12 et R.421-17 et R.421-23 du CU),

3° l'édification ou la modification de clôtures.

Sanctions pénales : Infractions aux règles : délits



Les sites classés

Prescriptions et interdictions permanentes en sites classés :

Camping, caravanning, résidences mobiles de loisir

Le camping pratiqué isolément, le stationnement de caravanes quelle qu'en soit la durée, la création de terrains de camping et de caravanages sont interdits, sauf dérogation accordée par la ministre en charge des sites après avis de la CDNPS (R.365-2 du CE ainsi que R.111-33 du CU et R-111- 48 du CU).

Publicité, enseignes et pré-enseignes

Toute publicité ou pré-enseigne est interdite (L.581-4 et L. 581-19 du CE). Aucune dérogation n'est possible.

Les enseignes en sites classés sont soumises à l'autorisation du préfet de département (L.581-18, L.581-21 et R.581-16 du CE), après accord du préfet de région.



Les sites classés

Prescriptions et interdictions permanentes en sites classés :

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques

Pour toute nouvelle création de lignes électriques ou de réseaux téléphoniques, obligation :

- d'enfouissement de ces réseaux électriques ou téléphoniques ;
- ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation.

Lorsque des nécessités techniques impératives ou des contraintes topographiques rendent l'enfouissement impossible, ou bien lorsque les impacts de cet enfouissement sont jugés supérieurs à ceux d'une pose de ligne aérienne, une dérogation à titre tout à fait exceptionnel est possible (L.341-11 du CE).



Les sites classés

Site classé et habitats/espèces des sites natura 2000 :

En application du R. 414-19 du CE, le classement soumet tous les travaux réalisés au sein d'un site classé à une évaluation des incidences Natura 2000, que le projet soit situé dans ou en dehors du site natura 2000.

- Mais le classement n'impose pas la réalisation d'un plan de gestion, et un site classé n'a pas toujours de gestionnaire identifié.



Le label Grand site de France

La politique des Grands Sites s'inscrit dans la politique de protection des monuments naturels et des sites instaurée par les lois de 1906 et 1930. Née en 1976, elle a pour objectif de proposer des réponses opérationnelles pour un accueil de qualité des visiteurs dans les sites classés renommés et très fréquentés.

Politique partenariale avec les collectivités territoriales.

Deux outils :

- Opération Grand Site
- Label Grand Site de France



Le label Grand site de France

Une OGS a trois objectifs :

- - Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site;
- - Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, informations, animations...) dans le respect du site ;
- - Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.
- → Des travaux conséquents sont souvent mis en œuvre (ex : suppression du stationnement au pied du phare du Cap Fréhel)

**L'OGS du site du Cap d'Erquy - Cap Fréhel
est en cours depuis 2012.**



Le label Grand site de France

- La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement donne une portée législative au label « Grand Site de France » (créé en 2002), reprise à l'article **L 341-15-1 du code de l'environnement**:

Le label GSF peut être attribué par le ministre(...) à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.(...)

Le périmètre du territoire proposé peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé dès lors qu'elles participent au projet.

Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.



Le label Grand site de France

Le label GSF n'implique pas de conséquences juridiques plus fortes que celles déjà existantes.

Il s'agit d'un outil garantissant que le site est préservé et géré dans un souci de développement durable : paysages, biodiversité, culture, activités compatibles avec les qualités patrimoniales du site, développement économique local, veille à l'adéquation du tourisme avec le site et les conditions de vie des habitants...

Le Grand site de France du Cap d'Erquy - Cap Fréhel est labellisé depuis septembre 2019.



Le label Grand site de France

Synergie entre le label Grand site et la gestion du site natura 2000 :

- un objectif partagé de bonne gestion des espaces naturels
ex : élaboration du schéma des espaces naturels dans le cadre du GSF, déclinaison du Docob et de ses objectifs.
- le label reconnaît un projet volontaire du territoire, ce qui suppose un fort engagement des partenaires : amplification de la démarche Natura 2000.
- dans le cas du GSF Erquy-Fréhel : une coordination idéale par une structure unique animatrice du site N2000 et gestionnaire du GSF .



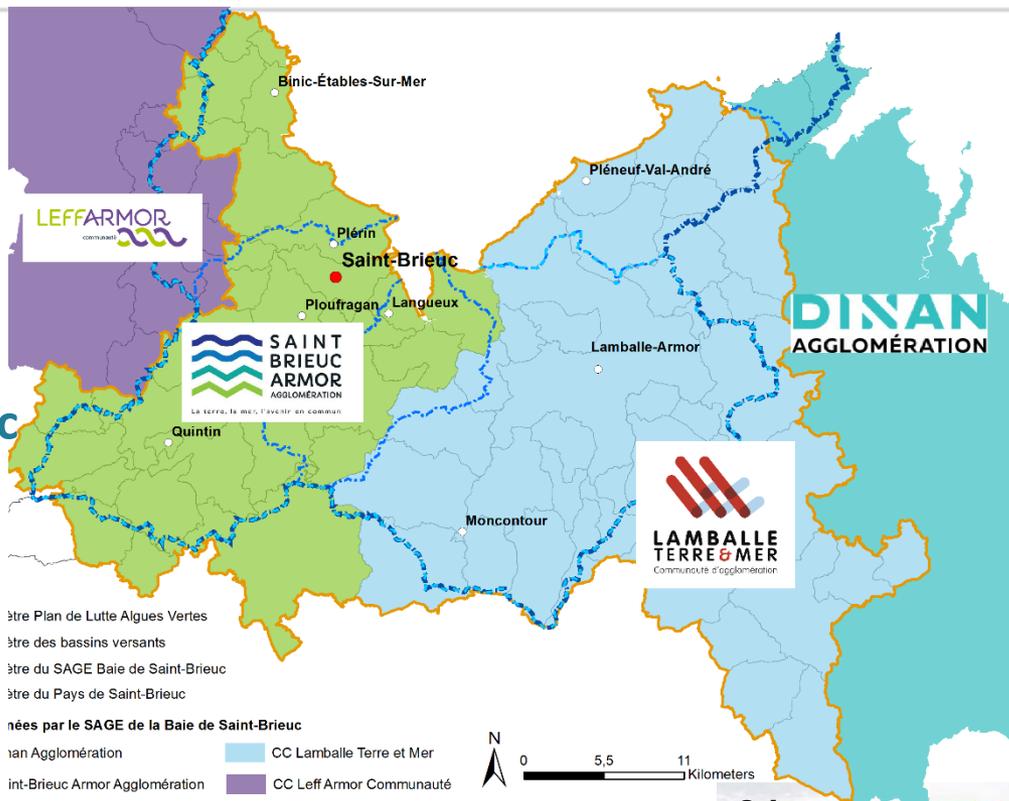
Témoignage 2 : Franck JUBERT (Pays de Saint Brieuc)

SAGE de Saint Brieuc

**Plan gouvernemental
de lutte contre les algues vertes**

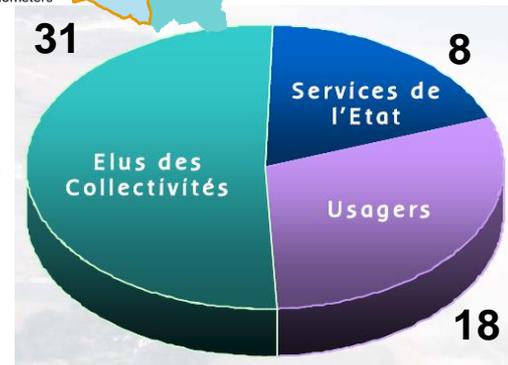
SAGE de la Baie de t Briouc

Structure en charge : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc



Un pilotage par la CLE

- Assemblée délibérante et opérationnelle
- Chargée d'élaborer, de suivre la mise en œuvre, de réviser le SAGE (à 10 ans)
- Représentative de l'ensemble des acteurs
- Dont la composition est arrêtée par le préfet

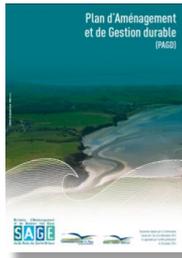


SAGE de la Baie de t Briouc

Un document de planification... et de cadrage réglementaire

Approuvé après enquête publique par arrêté préfectoral (30/01/14) - **portée juridique forte**

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable



46 dispositions, avec lesquelles doivent être **compatibles ou rendus compatibles les décisions administratives** dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme (**SCOT**)...

Règlement



Contient **4 règles**, **opposables aux tiers**, et leur justification
dont : **non destruction des zones humides**

'baie 2027' : Plan de Lutte contre les algues vertes sur la Baie de Saint-Brieuc : Optimisation des pratiques de fertilisation, de couverture des sols partout et évolution des systèmes agricoles (bio-herbagers) sur les secteurs sensibles

Contrat 2017-2021 : mise en œuvre des dispositions du SAGE et les actions de 'baie 2027'

- **Soutiens aux exploitations (techniques, aides aux investissements, MAEC...)**
- **Actions sur les cours d'eau, les zones humides, le bocage**
- **Moyens humains dédiés dans les structures signataires**

Domaine d'actions agricoles :

Réduire les contaminations des eaux par les nitrates, le phosphore et les pesticides

Mobiliser l'ensemble des outils du Baie 2027 et du contrat pour :

- Améliorer le bilan de fertilisation sur le bassin versant
- Augmenter la part des cultures pérennes et réduire les céréales d'hiver
- Réduire les périodes de sols nus
- Avoir 100 % des zones humides en herbe
- Plus de contact direct parcelles cultivées-cours d'eau...

=> Évolutions favorables à la biodiversité

Résultats :



Domaine des usages littoraux (baignade, conchyliculture...)

Réduire les contaminations d'origine terrestres

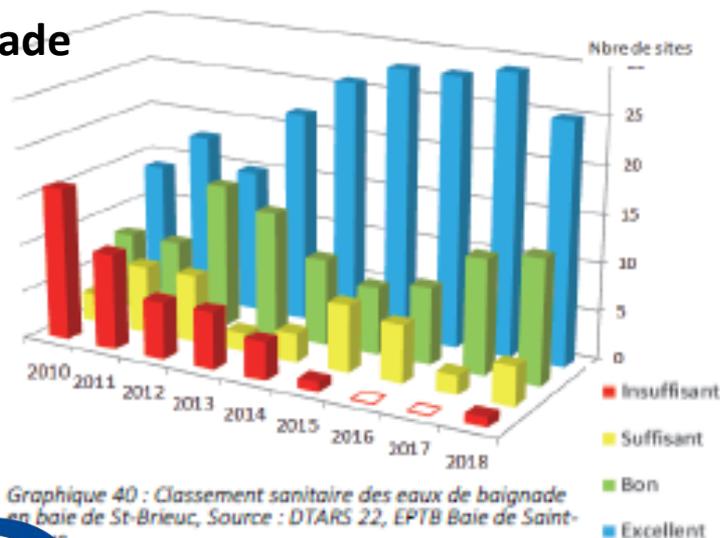
Dispositions du SAGE vers les maîtres d'ouvrage pour :

- Identifier les sources de contaminations
- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales
- Mise aux normes des assainissements individuels
- Adapter le développement aux capacités de traitement

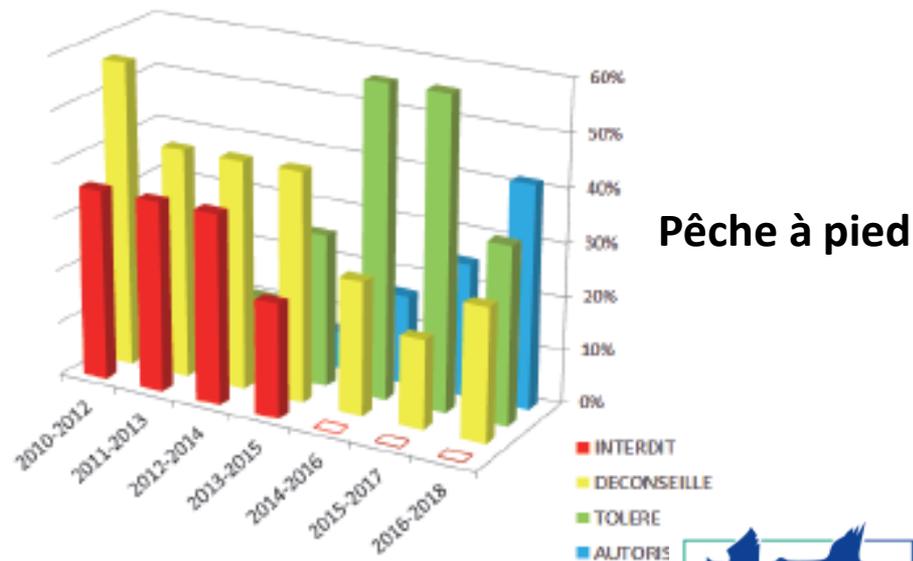
=> Amélioration de la qualité des eaux littorales

Résultats :

Baignade



Graphique 40 : Classement sanitaire des eaux de baignade en baie de St-Brieuc, Source : DTARS 22, EPTB Baie de Saint-Brieuc



Pêche à pied

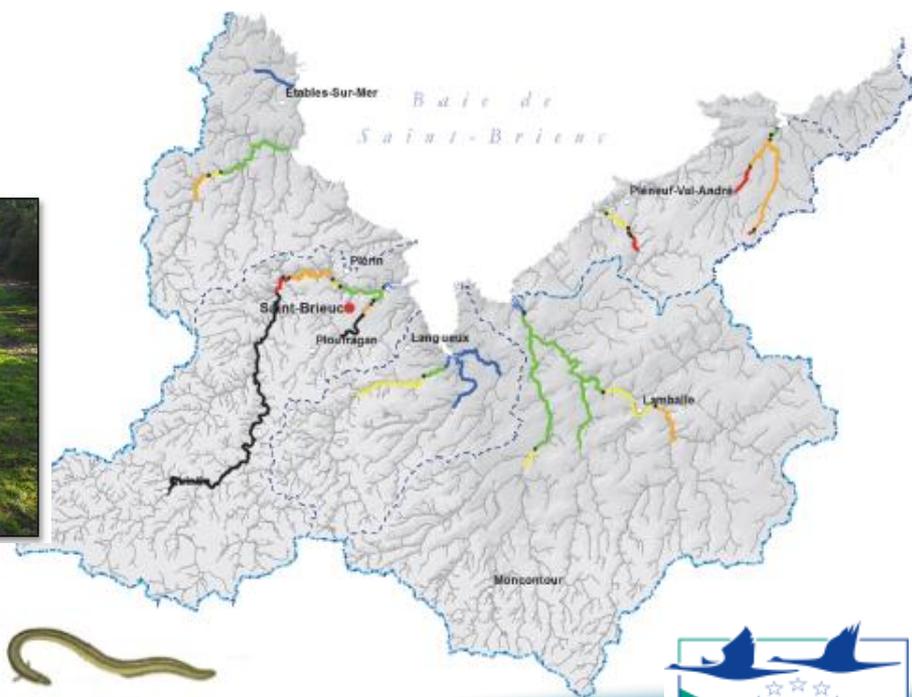
Domaine des cours d'eau

Améliorer la qualité physique et fonctionnelle et rétablir la continuité écologique

Actions surtout portées par les communautés d'agglomération :

- Aménagements des obstacles à la circulation des poissons
- Remise en thalweg, diversification des habitats...
- Aménagements, protection des berges
- Entretien de la ripisylve (Aappma)

Résultats :





SAGE de la Baie de t Briec

Autres actions :

- Bocage (plantation, protection via les documents d'urbanisme..)
- Travail sur les usages non agricoles des phytosanitaires
- Autres actions sur les zones humides
- Continuité et tête de bassin versant
- Eau potable (préservation de la ressource, économies...)

Contact :

Franck JUBERT : 02 96 58 62 23 - info.sage@pays-de-saintbrieuc.org

Documentation : site du Pays : <http://www.pays-de-saintbrieuc.org/>

- SAGE : <http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?PagePersoID=5487>
- Contrat Territorial : <http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?PagePersoID=34855>
- 'baie 2027', Plan de Lutte contre les Algues Vertes : <http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?PagePersoID=34867>



Attendus à l'égard de N2000 et opérateurs

- **Mise en œuvre d'action**

Travail à venir sur les paiements pour services environnementaux : liens à construire



Témoignage 3 : Olivier LE BIHAN (Conseil départemental des côtes d'Armor)

Espaces Naturels Sensibles & Politique foncière du conseil départemental

Politique Espaces Naturels Sensibles. Sites Natura 2000 Erquy Fréhel et Baie de St Briec – Est.

Présentation du 06/11/2020



Côtes d'Armor
le Département



Politique Espaces Naturels Sensibles. Sites Natura 2000 Erquy Fréhel et Baie de St Brieuc – Est.

1 – CONTEXTE : POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

- ⊗ Présentation de la politique ENS
- ⊗ Principales actions en Côtes d'Armor

2 – QUELQUES ACTIONS

- ⊗ Mise en œuvre d'un pâturage ovin sur des landes et espaces arrière dunaires
- ⊗ Restauration des milieux de landes



1 – Contexte et démarche

- La politique Espaces Naturels Sensibles en Côtes d'Armor

Définition d'un Espace Naturel Sensible

- ⊗ Espace naturel d'intérêt patrimonial / caractère exemplaire
- ⊗ Espace menacé ou vulnérable

Référence juridique

- ⊗ « *Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles* » (Art. 142-1 et suivants du code de l'urbanisme). »



Un outil financier affecté :

- ⊗ La taxe d'aménagement

Objectifs généraux :

- ☒ Préservation des espaces naturels remarquables
- ☒ Gestion des milieux
- ☒ Ouverture et sensibilisation des publics

Politique en Côtes d'Armor

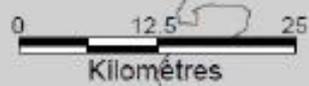
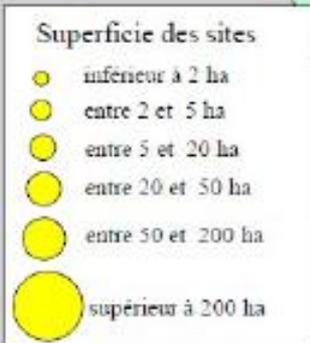
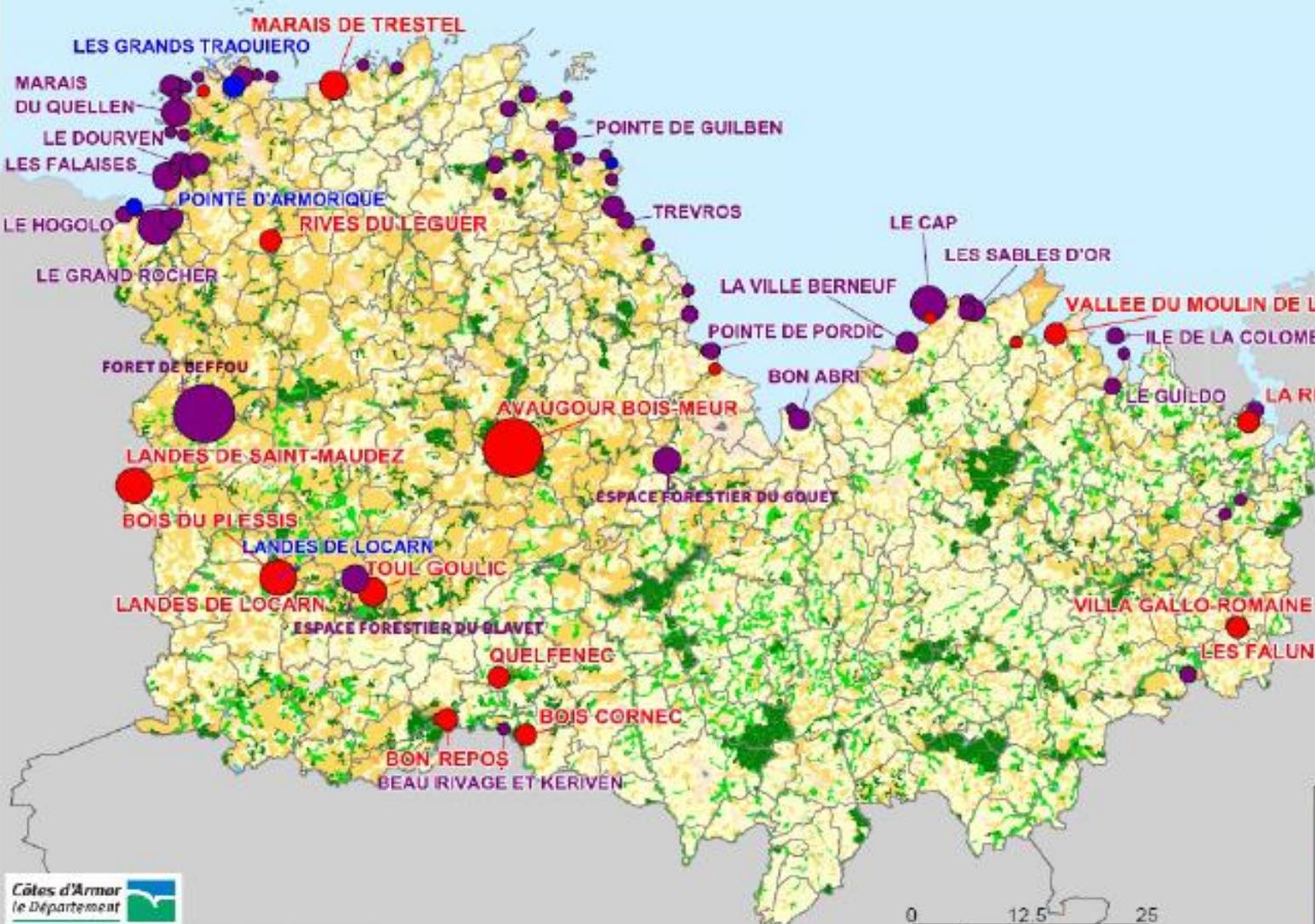
- ☒ Politique lancée en 1973 - Interventions sur les communes littorales
- ☒ Extension en 1995 - ensemble du territoire départemental

Actions réalisées :

- ☒ 3 400 ha acquis ou conventionnés sur le département
- ☒ 50 sites d'importance majeure (littoraux et intérieurs)
- ☒ 20 plans de gestion et plans d'aménagement forestier
- ☒ Acquisition foncière ou convention de gestion et/ou d'ouverture au public
- ☒ Réseau de maisons nature départementales – Éducation à l'environnement.



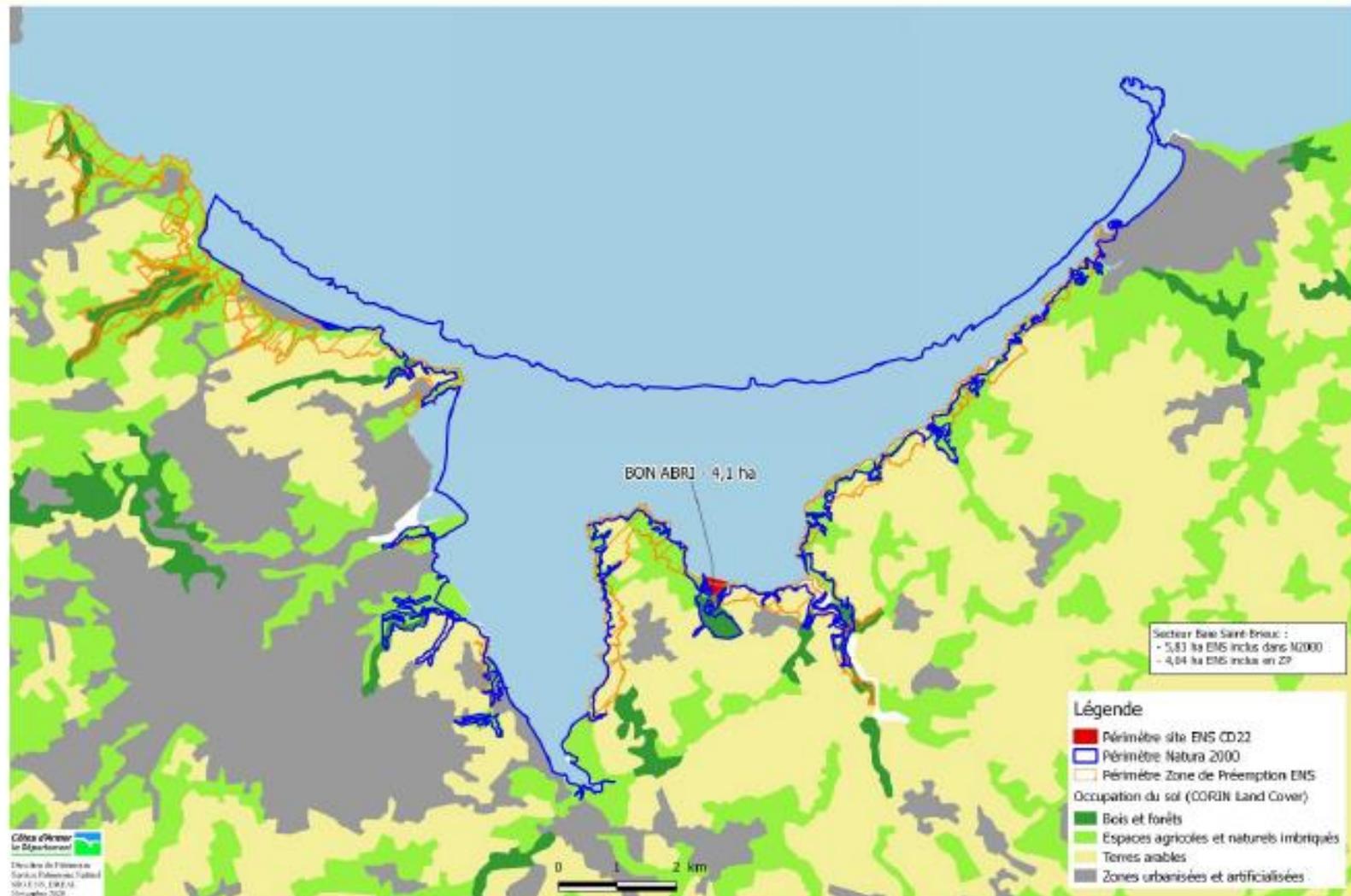
INTERVENTIONS FONCIERES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE 1973 A 2020



Auteur : Conseil Départemental des Côtes d'Armor
Sources : Corine Landcover, données CD22 : Service Randonnée, Espaces Naturels et Paysages
Année : 2015

Site Natura 2000 - Baie de Saint Briec

Espaces Naturels sensibles



Site Natura 2000 – Erquy Fréhel

Espaces Naturels sensibles



II – Quelques exemples d'actions

SITE DU CAP D'ERQUY ET ZONE DE PRÉEMPTION



ESPACE NATUREL SENSIBLE DU CAP D'ERQUY
PLAN DE GESTION 2016/2025
COMMUNE D'ERQUY (COTES D'ARMOR)



Direction de l'Agriculture, des Espaces Ruraux et Naturels
Service Randonnée, Espaces Naturels et Paysages



Nat 2000 1060 n°11 - Cap d'Erquy-Cap Fréhel



DOCUMENT DE SYNTHESE

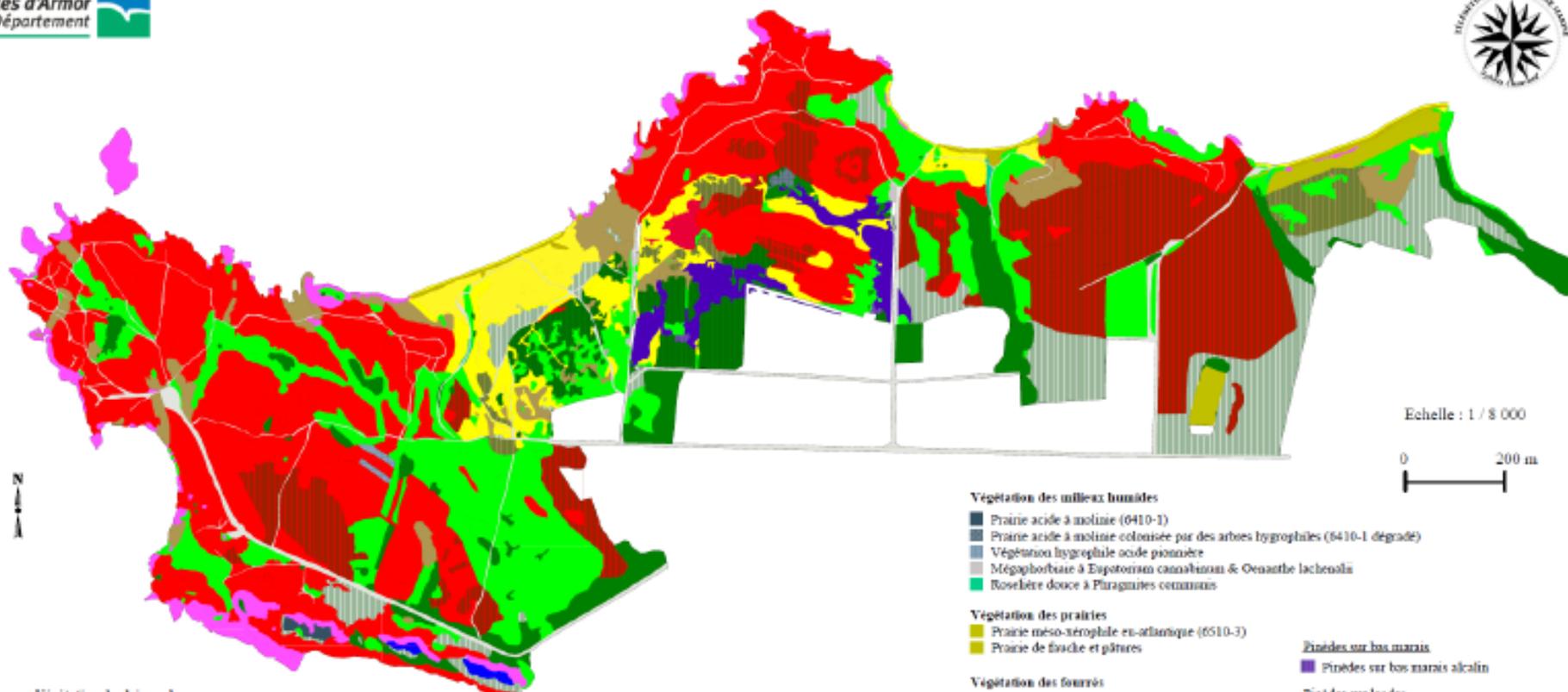


PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 n°11

« Cap d'Erquy-Cap Fréhel »
1^{ère} phase : diagnostic



CARTOGRAPHIE DES HABITATS DE VÉGÉTATION SIMPLIFIÉE - SITE DÉPARTEMENTAL DU CAP D'ERQUY



Echelle : 1 / 8 000



Végétation des laines de mer

Végétation annuelle des laines de mer (1210-1)

Végétation des falaises littorales

Végétation des falaises (1230-1, 1230-3, 1230-5 & 1230-8x4030)

Végétation des systèmes dunaires

Dune mobile à *Ammophila arenaria* (2120-1)

Dune grise à *Koeleria albescens* (2130-1*)

Ouilet thermophile dunaire (2130-4*)

Ouilet thermophile dunaire embroussaillé (2130-4*)

Gazon pionnier des panses dunaire (2190-3)

Ouilet dunaire à *Pericidium aquilinum*

Végétation des plages sableuses

Ouilet à *Sesuvium tectoria* et *Brachypodium rupestre* sur falaise (2130-3*)

Plage sableuse embroussaillée par *Prunus spinosa*

Pelouses à *Geranium sanguineum* en arrière dune (2130-5* / 2130-4*)

Végétations des bas marais alcalins

Bas marais alcalins à *Schoenus nigricans* (2190-3)

Bas marais alcalins à *Schoenus nigricans* embroussaillés (2190-3 dégradé)

Bas marais alcalins à *Cladonia* (2190)

Cladonia à *Cladonia mariscus* (2190-5)

Végétation des landes

Landes littorales à *Ulex europaeus* var. *maritimus* et *Erica cinerea* (4030-2)

Landes littorales à *Ulex europaeus* & *Erica cinerea* embroussaillées (4030-2 dégradé)

Landes à *U. europaeus* & *E. cinerea* x Ouilet thermophile dunaire (4030-2x2130-4*)

Landes littorales à *Ulex gallii* var. *humilis* et *Erica cinerea* (4030-3)

Landes à *Ulex* spp. et *Erica cinerea* (4030-2x4030-3)

Landes mésophiles à *Ulex gallii* var. *humilis* et *Erica cinerea* (4030-4)

Landes humides à *Ulex gallii* var. *humilis* et *Erica tetralix* (4020-1*)

Landes humides à *Molinia caerulea*

Prélandes sur landes (4030 dégradé)

Pelouses acidoclines thermo-atlantiques (6230-57)

Végétation des milieux humides

Prairie acide à molinie (6410-1)

Prairie acide à molinie colonisée par des arbres hygrophiles (6410-1 dégradé)

Végétation hygrophile acide pionnière

Mégaphorbaie à *Eupatorium cannabinum* & *Oenanthe lachenalis*

Roselière douce à *Phragmites communis*

Végétation des prairies

Prairie méso-térophile eu-atlantique (6510-3)

Prairie de foin et pâtures

Végétation des fourrés

Prélandes

Fourrés littoraux à fruticées atlantiques

Végétation des coupes forestières

Rosiers

Végétation des bosquets

Bos humide à *Salix atrocinerea*

Bos humide à *Betula pubescens*

Bos humides à *Salix atrocinerea* & *Betula pubescens*

Frénaises

Bosquets de feuillus divers

Végétation des pinèdes

Plantations denses de *Pinus* spp.

Pinèdes sur oulets dunaire

Pinèdes sur oulets thermophiles dunaire

Pinèdes sur plages sableuses

Pinèdes sur plages sableuses

Pinèdes sur bas marais

Pinèdes sur bas marais alcalin

Pinèdes sur landes

Pinèdes sur landes littorales

Pinèdes sur fourrés

Pinèdes dominées par *Pericidium aquilinum*

Pinèdes sur fourrés de fruticées atlantiques

Pinèdes sur bosquets

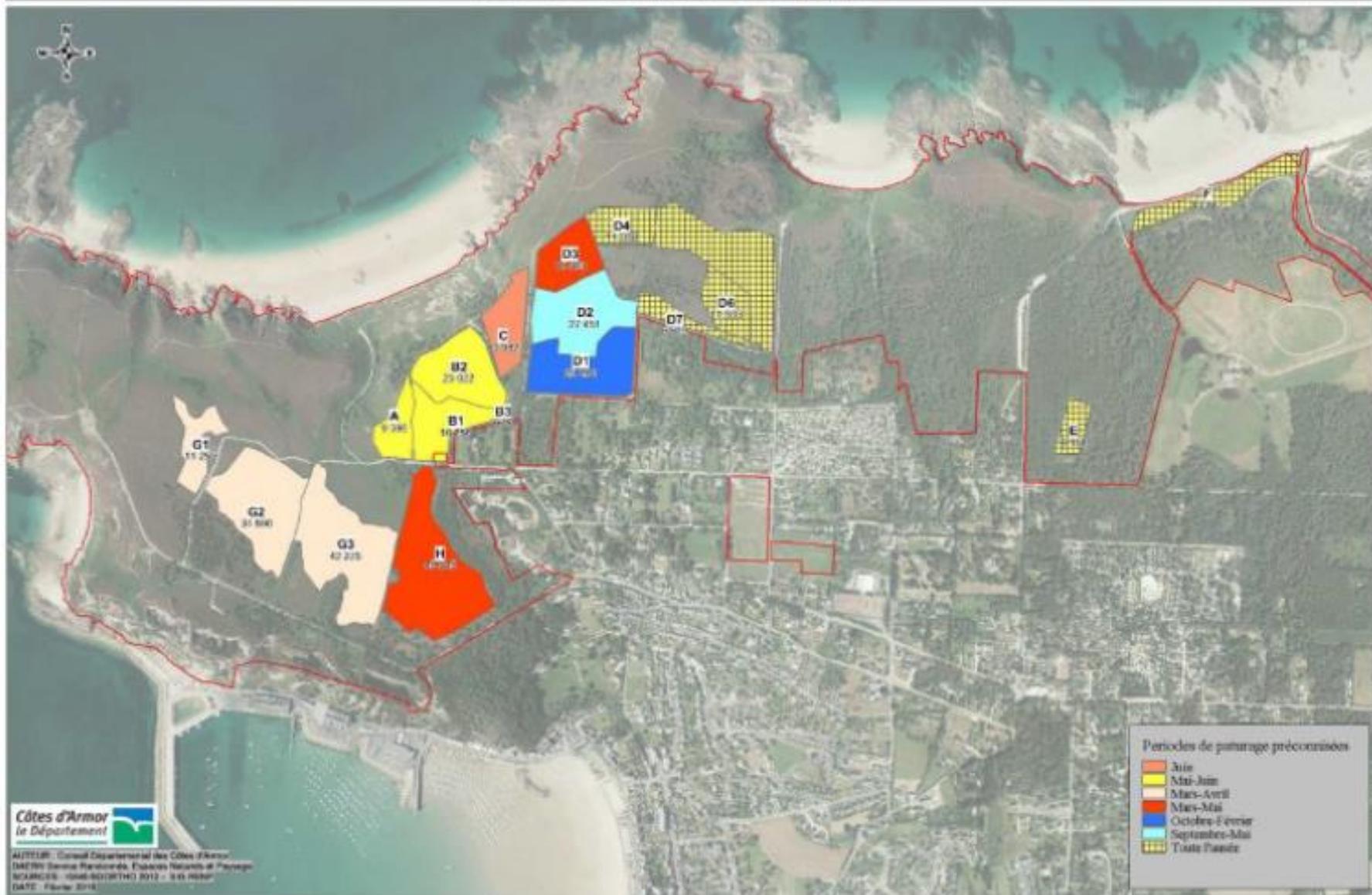
Pinèdes sur bois hygrophiles

Autres

Eros libre

Chemins, sentiers

ERQUY - LE CAP ENCLOS ET PÉRIODES DE PÂTURAGE



Gestion des milieux naturels par le pâturage ovin :

➤ Gestion pastorale mise en place en 2004 sur 30 ha :

- Troupeau de moutons de race Shetland acheté par le Département
- Gestion en régie jusqu'en 2012

Cession du troupeau à un éleveur en 2012 :

- Troupeau présent toute l'année sur les sites naturels : Shetlands et croisés Shetlands x vendéens
- Troupeau présent du 1^{er} mai au 30 octobre : brebis de races Romane et Vendéenne

Principes de la conduite du troupeau :

- plein air intégral toute l'année
- pas d'apport de nourriture ; apport d'eau si nécessaire
- calendrier de pâturage selon les types de végétation
- pâturage extensif à l'année mais avec une pression instantanée forte



Chantier de coupe et exportation d'ajoncs hauts dans les bas-marais alcalins du Portuais

Intervention réalisée en complément du pâturage ovin sur une surface d'environ 1,5 ha

➤ *Travaux effectués dans le cadre des contrats d'entretien et de gestion :*

- *Contrat d'entretien manuel confié à une association d'insertion*
- *Contrat d'entretien mécanique confié à une entreprise privée*

➤ **Travail de l'insertion :**

- *Coupe des tiges à l'aide de débroussailleuses à dos équipées de scies circulaires*
- *Mise en tas avant broyage*

• **Travail du paysagiste :**

- *Broyage sur site*
- *Exportation en camion remorque*

➤ Fauche manuelle par l'insertion :

Scie sur débroussailleuse à dos



Broyage et exportation



Détail



Fauche manuelle sur landes à Gentiane pneumonanthe hébergeant le papillon Azuré des Mouillères

Intervention réalisée en complément du pâturage ovin

➤ *Travaux effectués dans le cadre du contrat d'entretien manuel confié à une association d'insertion*

- **Un volet « Formation »** comprenant une intervention du GRETIA :

- *Information sur le cycle de l'Azuré des Mouillères*
- *Explication de l'intervention manuelle : créer des zones de végétation très rase pour favoriser le maintien des gentianes et la circulation des fourmis*

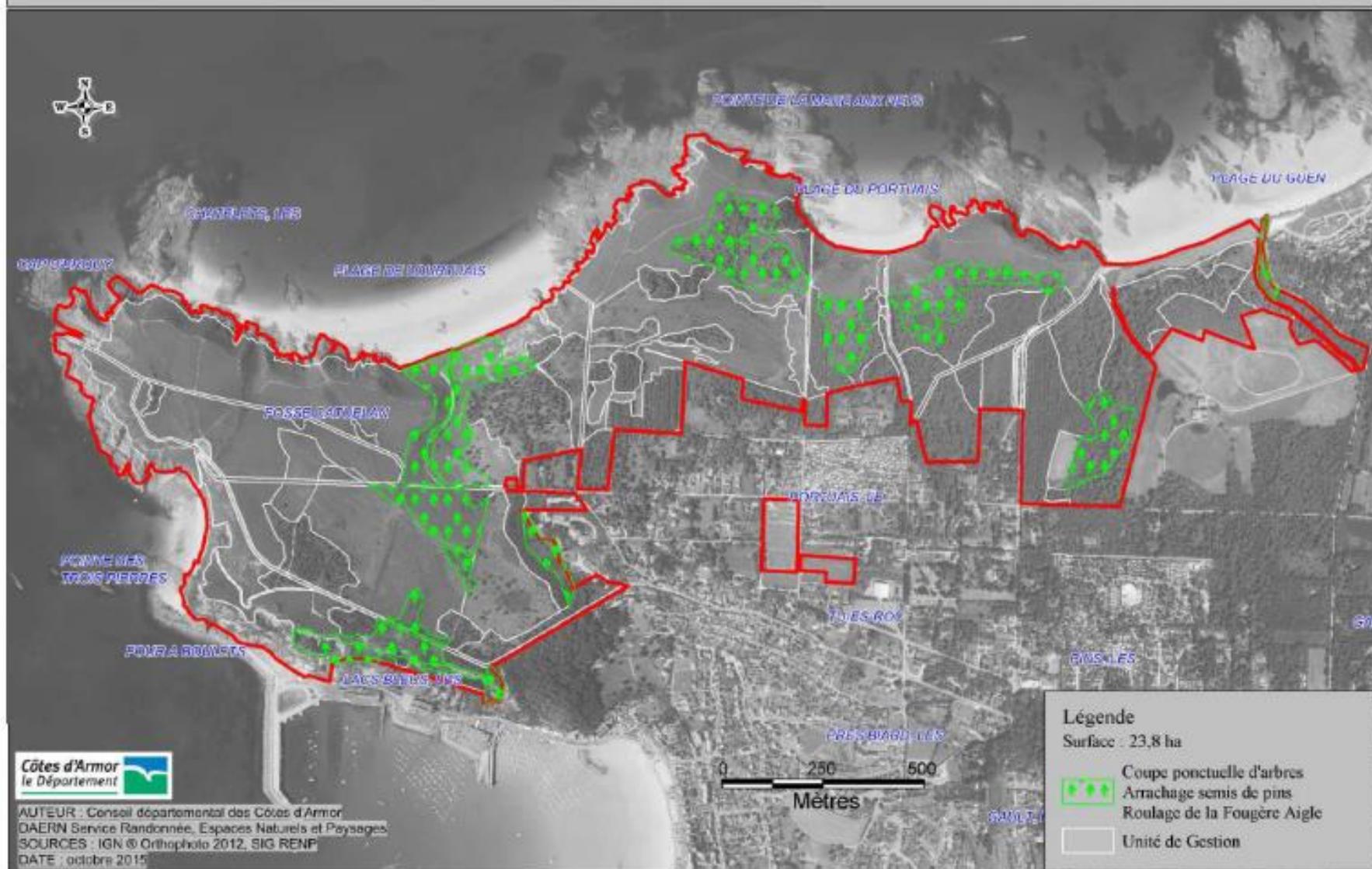
- **Un volet « Fauche manuelle »** :

- *Fauche rase de zones déjà connues pour héberger des Gentianes afin de les préserver*
- *Fauche rase de zones potentielles afin de développer de bonnes conditions d'accueil de la plante puis des fourmis et des papillons.*

*Fauche manuelle sur landes à *Gentiane pneumonanthe* hébergeant le papillon Azuré des Mouillères*



INTERVENTION PONCTUELLE POUR MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS PLAN DE GESTION DU CAP D'ERQUY



Cohérence des actions. Politique ENS et Actions N2000

- Une sensibilisation et une démarche commune (ENS / N2000) de préservation / valorisation concernant les milieux et les espèces remarquables présents sur les territoires
- Une appui financier et technique pour la mise en œuvre des actions



Témoignage 4 : Stéphane RIALLIN (par Aurélien Pierre) (Conservatoire du Littoral)



Les missions
du
Conservatoire
du littoral



Sommaire

- Les enjeux de la préservation du littoral en France
- Les missions du Conservatoire du littoral
- Cadre et étapes de l'intervention foncière
- Dispositif de gestion
- Les travaux



Les enjeux de la préservation du littoral en France

- Des rivages attractifs et fortement peuplés : la densité de population sur le littoral est 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale.
- Une artificialisation des côtes : densité de l'artificialisation est 5 à 6 fois supérieure à la moyenne nationale.
- Une privatisation de l'accès à la mer
- mais aussi ...
- Des milieux naturels riches en biodiversité et fragiles
- Des patrimoines remarquables

Le 10 juillet 1975, face aux pressions et aux menaces exercées sur les espaces côtiers, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est créé en tant qu'Établissement public à caractère administratif rattaché au ministère en charge de l'Environnement



L'origine et les originalités du Conservatoire

Trois convictions originelles

1. Les menaces qui pèsent sur le littoral sont telles que l'État ne peut se contenter d'être un régulateur : il doit être **acteur**
2. La protection ne se réduit pas à interdire ou empêcher : **protéger est un verbe actif**
3. Protéger n'est pas déposséder : la population et ses représentants **doivent être associés à la protection**



La mission du Conservatoire du littoral

Mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique (art. L322-1 du Code de l'env.)

En partenariat avec les collectivités locales



Budget national d'environ 50 M€ issu en grande partie du droit de francisation des navires de plaisance dont 2/3 consacrés aux acquisitions et 1/3 aux travaux d'aménagement et de restauration écologique

Ressources propres complétées par des partenariats publics et privés



La mission du Conservatoire

Préserver définitivement les espaces naturels et les paysages littoraux dans les cantons côtiers et les communes riveraines d'un lac de plus de 1 000 ha :

- par acquisition (principalement) ou affectation (DPM, terrain du ministère de la défense, etc.)
- en exerçant la fonction de propriétaire : restaurer, entretenir, ouvrir au public

Inaliénabilité et inconstructibilité des propriétés du Conservatoire



Les missions du Conservatoire

L'action foncière

Le Conservatoire intervient dans le cadre de sa stratégie d'intervention 2015-2050

Objectifs principaux de la stratégie en Bretagne :

- Intervention sur les sites par rapport à l'enjeux milieux naturels (biodiversité) et l'enjeu paysages
- Préservation des zones humides littorales et de la qualité des eaux en contribuant aux politiques des acteurs locaux
- Régulation du public

01



STRATÉGIE D'INTERVENTION 2015 - 2050

Rivages de
Bretagne
Pays de la Loire



Les missions du Conservatoire

02

La mission de propriétaire
Objectif...

*« Gérer un patrimoine naturel littoral de
qualité,
Ouvert à tous,
Reconnu,
Vivant,
Et inscrit dans le territoire »*



Les missions du Conservatoire

02

La mission de propriétaire

Le Conservatoire assure la mise en place du dispositif de gestion :

- le plan de gestion
- la convention de gestion
- les éventuelles conventions d'usage : usages récréatifs, agricoles, scientifiques, etc.

Il met en œuvre les programmes de réhabilitation et d'aménagements (sur les espaces naturels et bâtis).



Les missions du Conservatoire

02

La gestion

La gestion des sites est confiée en priorité aux collectivités territoriales, mais peut être également confiée à une association ou un établissement public, dans le cadre d'une **convention de gestion**

En pratique, 90% des sites sont gérés par les collectivités territoriales



Gérer en partenariat

Propriétaire

Gestionnaire

	Adoption	Diffusion	et partage
Principes d'action			
Projet pour le site	Désignation du gestionnaire Pilotage du plan de gestion Maîtrise d'ouvrage	Elaboration d'une vision partagée Co-construction Restauration et aménagement Encadrement des usages	du plan de gestion Maîtrise d'ouvrage transférée
Gestion pérenne	Défense du domaine Commissionnement Animation garderie Signalétique	Gouvernance Evaluation partagée	Suivis Entretien Maintenance Surveillance, police Accueil, animation

Les actions et travaux réalisés sur le Cap FREHEL depuis 2013

03

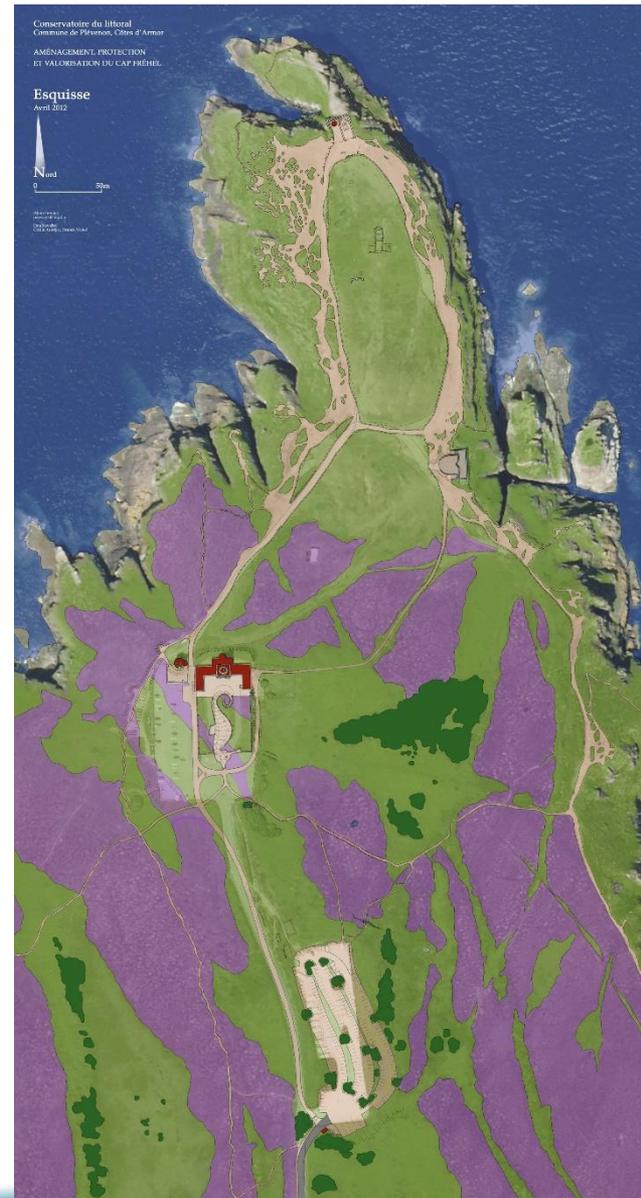
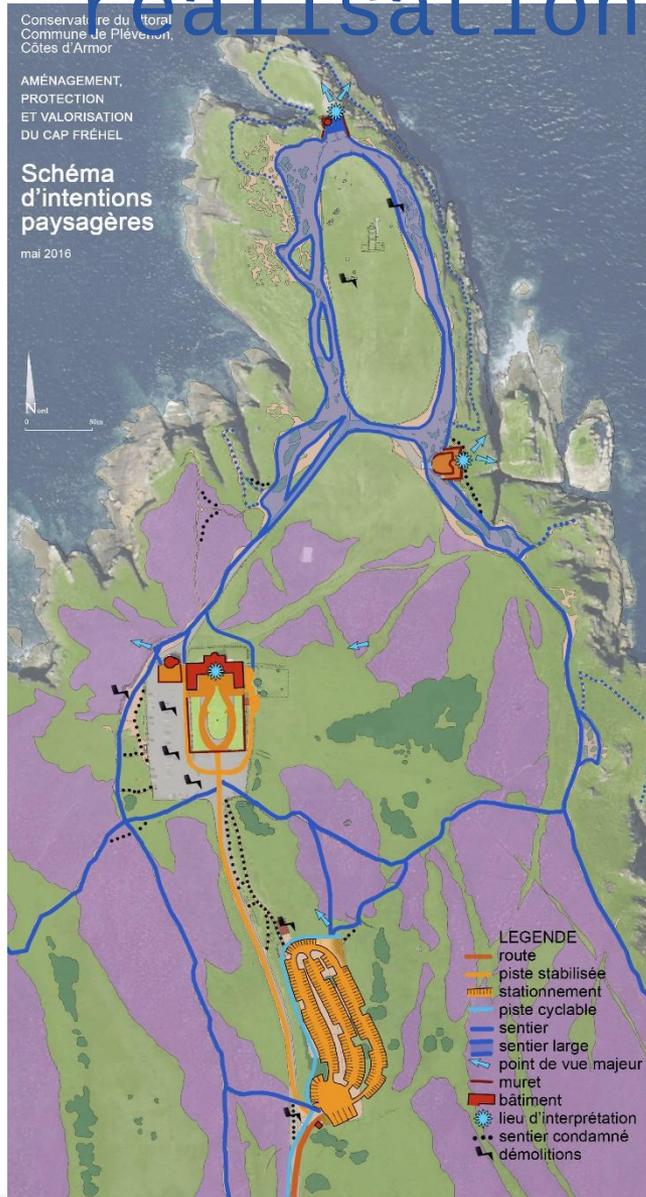


1^{ère} étape : restructuration de la Fauconnière en un belvédère d'accueil du public (2015)

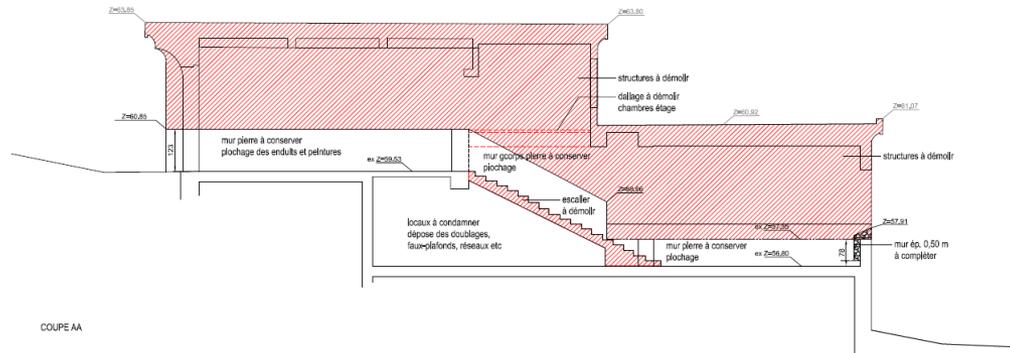
2^{ème} étape : restauration des landes, sécurisation des chemins sur la Pointe, aménagement de la Corne de Brume et revégétalisation du secteur de la Fauconnière (2017)

3^{ème} étape : suppression du parking du Phare et revégétalisation, recul de stationnement au niveau du parking communal de la Teignousse (fin d'été 2018)

De l'intention à la réalisation

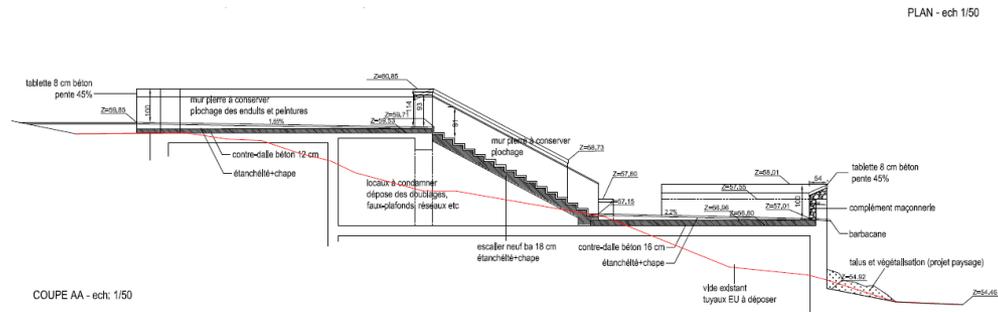


La Fauconnière



COUPE AA

PRO	Reconversion de la Fauconnière à Plevenon - Cap Friezel	Maitre d'ouvrage: Conservatoire du littoral	architecte: Héron Labor architectes	départ: 56	PL - NV, HAUT, COUPE - démolition maçon.
	Maitre d'ouvrage: Conservatoire du littoral	architecte: Héron Labor architectes	date: 03/2014	feuille: 1/03	projet: réhabilitation



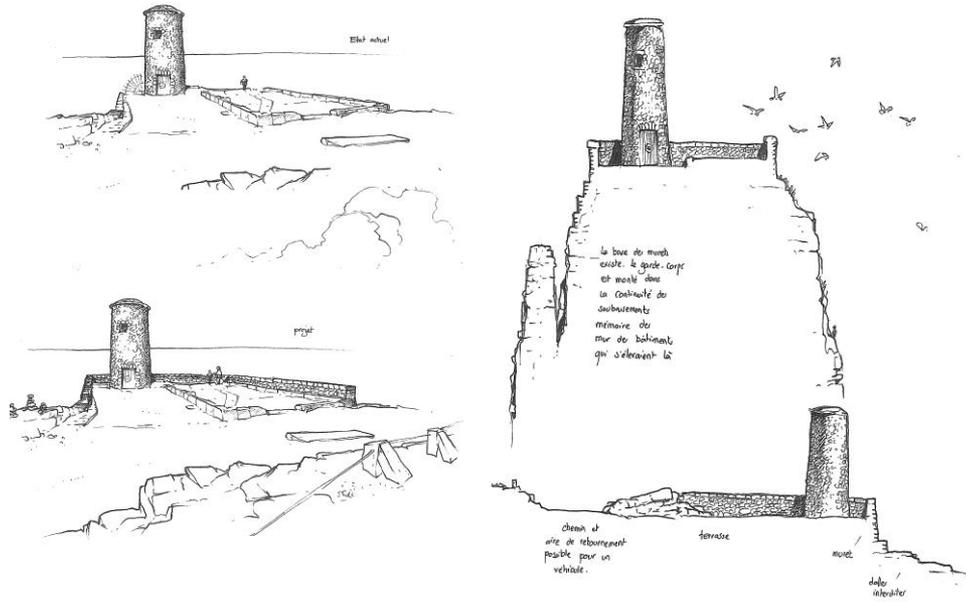
COUPE AA - ech: 1/50

PRO	Reconversion de la Fauconnière à Plevenon - Cap Friezel	Maitre d'ouvrage: Conservatoire du littoral	architecte: Héron Labor architectes	départ: 56	PLAN, COUPE AA - PROJET
	Maitre d'ouvrage: Conservatoire du littoral	architecte: Héron Labor architectes	date: 03/2014	feuille: 1/03	projet: réhabilitation

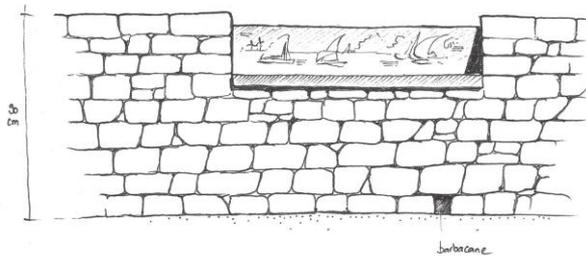
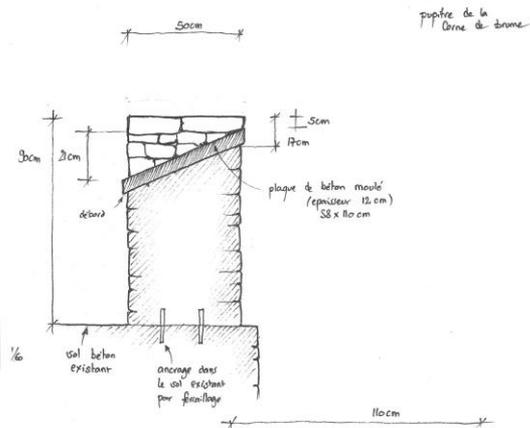
La Fauconnière



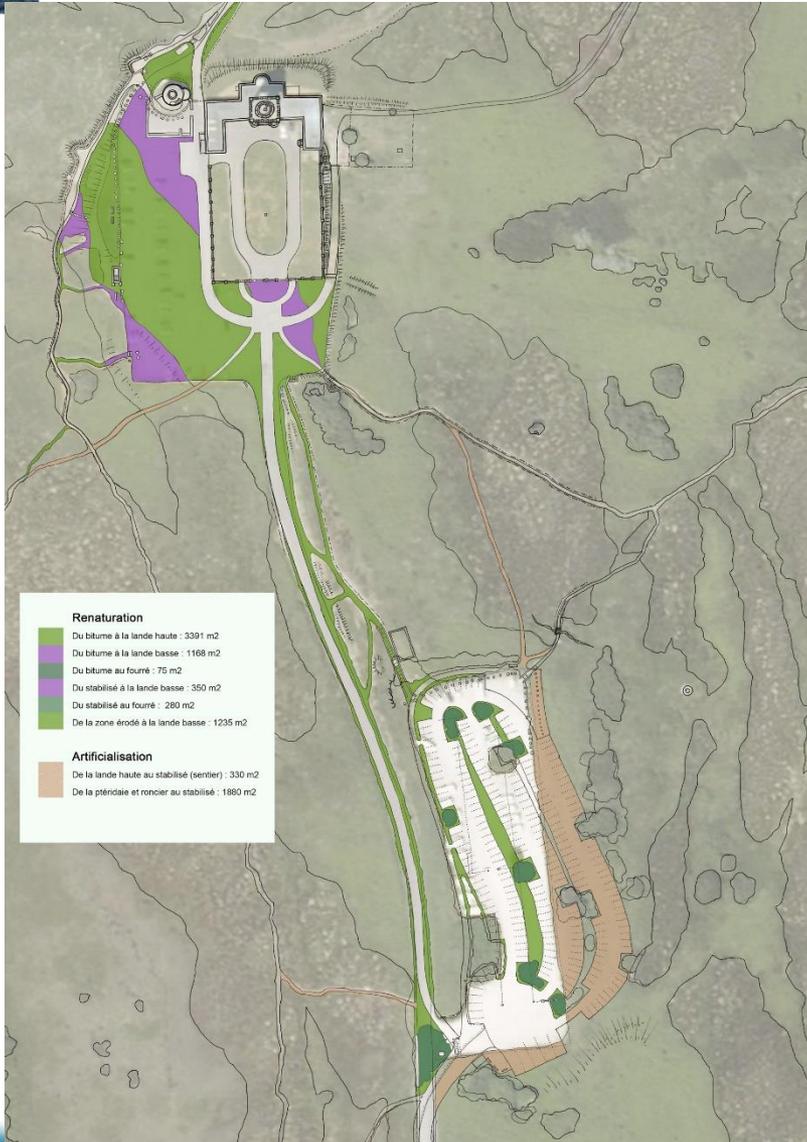
Les boucles de la Fauconnière et la Corne de brume



Les boucles de la Fauconnière et la Corne de brume



Le recul du stationnement, la reconquête de la végétation,



Le recul du stationnement, la reconquête de la végétation,





Le recul du stationnement, la reconquête de la végétation, muséographie





Présentation du Conservatoire du littoral – GT N2000 du 06 novembre 2020



Merci
de votre
attention



Témoignage 5 : Simon MAIGNAN (Dinan Agglomération)

CTMA



Présentation des actions menées sur le BV de la baie de la Fresnaye

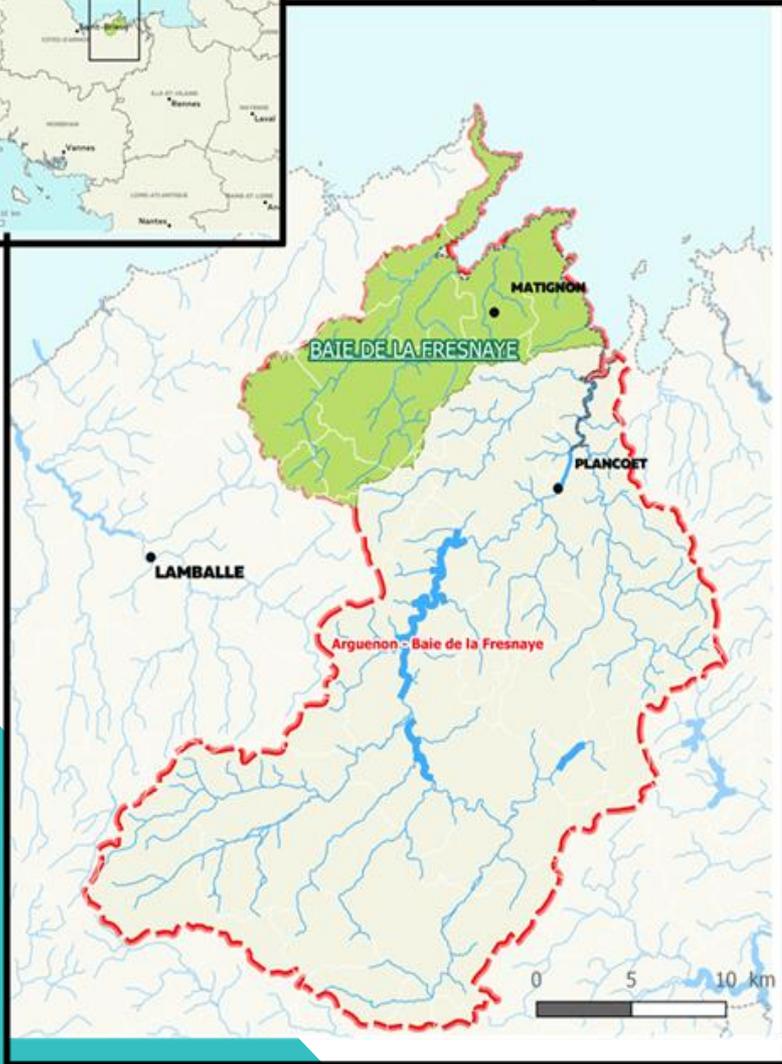
Le 06 novembre 2020

Fiche d'identité du bassin
versant
de la baie de la Fresnaye
(focale EAU)



Fiche d'identité du bassin versant de la baie de la Fresnaye

Bassin versant du SAGE Arguenon - Baie de
la Fresnaye



13 600

ha pour le BV
contributeur

50

% de sols hydromorphe

166

km de cours d'eau

19

heures

(tps de transfert très
rapide de l'eau des



Fiche d'identité du bassin versant de la baie de la Fresnaye

Objectifs de la Directive Cadre sur l'eau :

Masse d'eau	Délai d'atteinte BEE	Etat Ecologique (2017)
Rance Fresnaye (FRGR03)	2021	Bon
Frémur d'Hénanbihen (FRGR0035)	2021	Moyen
Ruisseau de Matignon (FRGR1444)	2021	Mauvais

5

cours d'eau principaux

3

masses d'eau « DCE »



Fiche d'identité du bassin versant de la baie de la Fresnaye

Un bassin versant présentant les altérations structurelles suivantes :

- A minima, 17 % des parcelles de la SAU sont drainées,
- Densité bocagère faible : 36 ml/ha de SAU (contre 75 ml/ha dans le 22)

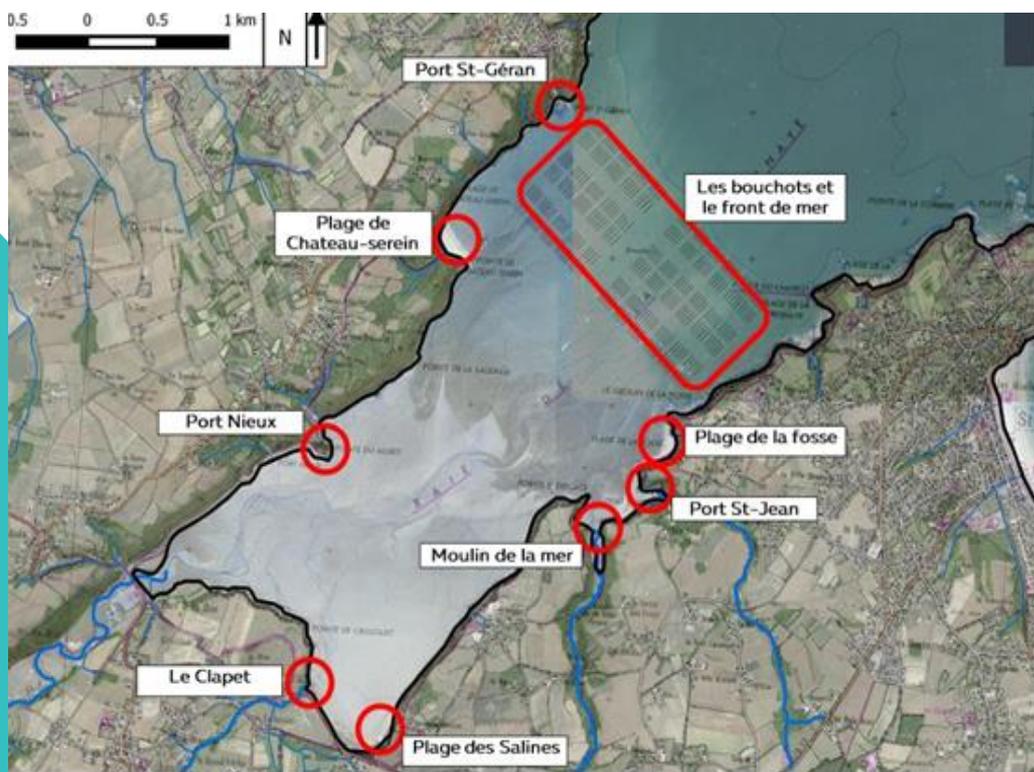




Fiche d'identité du bassin versant de la baie de la Fresnaye

□ Une baie « exutoire » restant sensible aux proliférations algales :

- Baie semi-fermée, sableuse et peu profonde,
- Bien qu'en baisse, flux d'azote suffisamment important pour la considérer comme eutrophe



Monitoring réalisé par DA pour le compte des communes littorales

PAV « baie de la Fresnaye » 2017-2021

Les actions phares permettant
de préserver de réduire les
flux terrigènes

Rappel du projet : stratégie et actions

⇒ 3 axes à mobiliser ...



Rappel du projet : stratégie et actions

Décliner en actions principales ...

- **Sols / matière organique** :

Mesures favorisant les productions à bas intrants et attractives pour les élevages hors sol :

=> *valorisation collective de l'azote organique : Echanges d'effluents, suivis agro « Itk », épandage performants, couverture de fosse...*

- **Evolutions des pratiques/systemes** :

Mesures encourageant les évolutions de systèmes d'exploitation et/ou de culture

=> *Etude technico-économiques et appui pouvant aboutir à un choix de restructuration, un changement de production ou de rotation, une augmentation des parts d'herbe, un passage en bio, un développement de la production locale (circuit court ou filière longue) ...*

- **Résilience du bassin versant** :

Mesures développant les capacités d'autoépuration de l'hydrosystème :

=> *travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau (zone hyporhéïque) + Actions « temps de pluie » (bocage, parcelle drainées, gestion des eaux pluviales)*

Programmation : quelques Actions « phares »

Accroître la résilience de l'hydrosystème

Par la restauration des cours d'eau, parcelles drainées et bocage

Objectifs : (HYDRO_2, HYDRO_3 et HYDRO_4)

- Développement des processus de dégradation des nitrates (existant dans en conditions naturelles), dans la zone hyporhémique,
- Augmentation du temps de séjour des eaux drainées et Développement des processus de dégradation des nitrates, limitation des à-coups hydrauliques

Détails de l'action :

- Travaux « milieux aquatiques » (morphologie, continuités, abreuvements ...)
- Aménagement parcelles drainées / hydraulique agricole
- Restauration du bocage





ORDRE du JOUR

1. Introduction-tour de table
2. Qu'est ce que Natura 2000?
3. Bilan des principales politiques publiques et exemples de contributions à Natura 2000
4. Témoignages /politiques publiques conduites sur le territoire du site N2000
5. Atelier pour échanger collectivement et identifier actions mises en œuvre sur le territoire au bénéfice de la biodiversité/Natura 2000



Organisation de l'atelier

Objectif de l'atelier

Identifier les actions/projets qui sont conduits sur le périmètre des sites N2000 et qui participent à la conservation des habitats et espèces Natura 2000 ou de la biodiversité en général

Durée = 40 minutes

Groupe

« Terre & littoral »

Animation/secrétariat :
SBAA/SMGSCECF

Groupe

« Mer & fleuves »

Animation/secrétariat :
OFB

Structure	Enjeux	Biodiversité	Habitats N2000	Espèces N2000
Nom du témoin ou de la structure		Exemple action : Contact :	Exemple action : Contact :	Exemple action : Contact :



Organisation de l'atelier de 11h aujourd'hui 06 nov 2020

Objectif de l'atelier

Identifier les actions/projets qui sont conduits sur le périmètre des sites N2000 et qui participent à la conservation des habitats et espèces Natura 2000 ou de la biodiversité en général

Durée = 40 minutes

Groupe

« Terre & littoral »

Animation/secrétariat :
SBAA/SMGSCECF

Groupe

« Mer & fleuves »

Animation/secrétariat :
OFB

Se déconnecter et cliquer ici :

<https://us04web.zoom.us/j/79289110280?pwd=VTJKdWFJR3F0OGxWNkxzV25YbkIvQT09>

ID de réunion : 792 8911 0280
Code secret : r2JyxM

On reste sur la même adresse
ZOOM

<https://us02web.zoom.us/j/85417832889>

Meeting ID: 854 1783 2889

Contacts

N'hésitez pas à contribuer à l'élaboration du docob !

Nous attendons vos remarques, relectures et commentaires.

Pour cela contactez-nous :

Morgane Oisel : *thématique diagnostic écologique terrestre*
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : *thématique diagnostic écologique terrestre*
natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Philippe Quéré : *thématique diagnostic écologique terrestre*
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : *thématique habitats marins*
marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : *thématique mammifères marins*
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82



Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.



MARHA GOUV

BONUS !

Une opportunité d'améliorer la gouvernance

Objectif : Expérimentation de la mise en place d'une ou de plusieurs **mesure(s) d'amélioration de la gouvernance** sur dix sites volontaires, ainsi que sur l'expérimentation de l'emploi dans ces mêmes sites d'indicateurs de la gouvernance.

Finalité: Contribuer à une gouvernance de qualité dans les sites pilotes, génératrice de conditions favorables à l'atteinte des objectifs de conservation.

Porteur de projet : entité de droit public ou privé (collectivité, établissement public, association, organisation professionnelle, etc.) et préférentiellement les structures opératrices, animatrices ou co-animatrices d'un site Natura 2000 marin, mixte ou lagunaire de la Directive Habitat Faune Flore (SIC/ZSC). Les structures membres du COPIL d'un de ces sites Natura 2000 peuvent également soumettre un projet.

Enveloppe budgétaire : Montant du financement accordé par l'OFB à chaque projet retenu sera **au maximum de 70% du coût total du projet**
Financement à hauteur de **10 000€ TTC minimum et 20 000€ TTC maximum**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 6 janvier 2021

Une opportunité d'améliorer la gouvernance

Critères d'admissibilité :

- 1) **Problématisation du/des principe(s) de gouvernance souhaitant être amélioré(s)**, conséquences actuelles de sa non-effectivité sur la gestion du site, sur l'état de conservation des habitats ;
- 2) **Cohérence de la ou des mesure(s) envisagée(s)** vis-à-vis de la problématique de gouvernance ;
- 2') Dans le cas d'un projet à plusieurs mesures : **logique de mises en œuvre** concomitantes ou successives des mesures d'amélioration envisagées, au regard de la problématique exposée ;
- 3) **Objectif(s) d'amélioration envisagé(s)**, son niveau et les capacités nécessaires ;
- 4) **Cohérence de la dizaine d'indicateurs** sélectionnés avec la problématique énoncée et/ou le contenu du DOCOB pour les sites déjà en animation ;
- 5) Projet concernant **au moins un site Natura 2000 de la DHFF** intégrant l'un des habitats d'intérêts communautaires sur lesquels se concentre le projet Marha

Liens vers l'AMI pour plus d'informations :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/98fd-accompagner-la-gouvernance-de-natura-2000-en/>

<https://ofb.gouv.fr/actualites/gouvernance-des-sites-natura-2000-en-mer-mise-en-oeuvre-pilote-dune-ou-de-plusieurs>



Que faire à l'échelle des deux sites

Exemples d'actions (issues du Règlement de l'AMI)

N°2 : Capitaliser et mutualiser des connaissances et actions	M2b : Création de groupes de travail inter-sites
N°8 : Renforcer la mobilisation du grand public	M8b : Mettre en place des chartes ;
	M8c : Développer des Aires Marines Educatives ;
N°11 : Renforcer la prise en compte des savoirs locaux et co-produire de nouveaux savoirs	M11b : Développer la reconnaissance (financière notamment) des travaux de collecte de données produits par les associations répondant aux objectifs prioritaires du DOCOB ;
	M11c : Développer la reconnaissance et la valorisation des savoirs d'expérience détenus par des usagers assidus du site, notamment les professionnels, en développant des opérations de collecte et mise en forme de ces savoirs ;
N°16 : Développer des initiatives multi-sites à l'échelle de certains habitats où les enjeux sont communs et/ou liés.	M16a : Mutualiser certains DOCOB ou parties ainsi que les tableaux de bord... à l'échelle de plusieurs sites proches
	M16b : Renforcer les partenariats entre les équipes de différents dispositifs de gestion (répondre à un appel à projet, contrats de baie, document de gestion unique DOCOB-SAGE...)



Que faire à l'échelle des deux sites

Exemples d'indicateurs (issues du Règlement de l'AMI)

Principe	Indicateurs
Mise en place d'un pilotage actif au sein de la structure Animatrice	Nombre et régularité des réunions par catégorie (GT et COPIL et Ateliers) avant et après validation du DOCOB (phases d'élaboration et d'animation)
	Nombre de sollicitations et dossiers reçus /an, nombre d'avis émis par la structure animatrice sur les EI
Articulation et cohérence du projet Natura 2000 avec le territoire et d'autres dispositifs	Nombre de participations du chargé de mission Natura 2000 aux réunions des autres dispositifs territoriaux (SAGE, SCOT...)
	Nombre d'actions en partenariat entre plusieurs dispositifs d'action publique sur le même territoire (ex. SAGE Natura 2000)



Que faire à l'échelle des deux sites

Exemples d'indicateurs (issues du Règlement de l'AMI)

Principe	Indicateurs
Evaluation des résultats (court terme) et des effets (long terme) de la gouvernance sur : a) La conservation b) sur la citoyenneté environnementale	Actions mises en œuvre avec ou par des acteurs locaux au bénéfice du site, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la Gouvernance
	Nombre et types d'acteurs nouveaux savoirs producteurs de données utilisées pour préparer les actions <i>(ex. plongeurs qui participent au suivi des herbiers)</i>
Renforcement des apprentissages collectifs et de la participation (entre les parties prenantes dans le cadre du processus / de la procédure de gouvernance)	Nombre de formats de dialogue et d'animation <i>(ex : Nombre de réunions formelles, nombre de « réunions »)</i>
	Régularité de la participation : suivi de la participation sur le long terme <i>(nécessite de créer une base de données recensant les présents)</i>



Merci

